

CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal
Jeudi 3 octobre 2024, à 19h30
Salle de spectacles

2^{ème} séance – 2024-2025

Séance du jeudi 3 octobre 2024

Présidence de M. Sylvain Richard, Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le Bureau, Madame la secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue au sein de notre Conseil. J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, à notre huissier, notre huissier suppléant, au bureau, ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur le télé réseau grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son qui sont également salués.

Je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télé réseau de l'agglomération lausannoise :

- Vendredi 4 octobre 2024 à 14h00 et 20h00
- Samedi 5 octobre 2024 à 14h00 et 20h00
- Dimanche 6 octobre 2024 à 14h00 et 20h00

Je vous annonce que 45 Conseillères et Conseillers ont signé la feuille de présence. Le quorum étant atteint, nous pouvons délibérer selon l'article 68 de notre règlement. *(56 Conseillers et Conseillères étaient présents lors des votes)*

Excusé.e.s Mmes Nicole Divorne, Dominique Perret, Marie Schneider, Joëlle Zahnd, MM. Byron Allauca, Benoit Grégoire, Cooper Sanches, Alexandre Pascoal, Simon Favre, Ignacy Wilczynski, Mariusz Wilczynski,

Absent.e.s Mmes Mariline Braz Lopez, Sonia Graça Paulino, Aline Segin, Angela Thode, MM. Marc Chambaz, Selim Ibrahim, Vita Vito, Basile Zufferey

1. Adoption de l'ordre du jour

• M. le Président

L'ordre du jour vous a été envoyé dans les délais. Y'a-t-il quelqu'un parmi vous qui ne l'aurait pas reçu ?

Ce n'est pas le cas.

Je vous annonce avoir reçu les droits d'initiative suivants :

- Un dépôt de postulat de M. Pierre Borloz
- ~~Une interpellation~~ Un postulat de Mme Ndeye Awa Diédiou
- Une interpellation de Mme Elisabete Cunha
- Une interpellation de M. Silvio Torriani
- Une interpellation de M. Luis Guedes
- Une question de Mme Laurence Plattner
- Une question de Mme Verena Berseth

Ces interventions seront traitées prioritairement aux points 17 et 18 de notre ordre du jour.

J'ouvre la discussion sur cet ordre du jour :

- **Mme Ndeye Awa Diédhiou, PSR**

J'aimerais juste signaler que ce n'est pas une interpellation, mais un postulat.

- **M. le Président**

Quelqu'un souhaite encore s'exprimer sur cet ordre du jour ? Ce n'est pas le cas, je sou mets l'ordre du jour à approbation, celles et ceux qui l'acceptent le font par un lever de mains, celles et ceux qui le refusent, celles et ceux qui s'abstiennent.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 3 octobre 2024

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 septembre 2024
3. Démissions
4. Assermentations
5. Communications de la Présidence
6. Communications de la Municipalité
 - Communiqué de la Municipalité du 23 septembre 2024 sur ses activités du 27 août au 23 septembre 2024.
7. Communications de la Commission des finances
8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des Conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
10. Changements dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. Rapport du postulat Angela Thode intitulé : « Récupérons l'eau de pluie pour un avenir durable à Renens »
Mme Laurence Plattner, les Vert.e.s, Rapporteur
12. Rapport du postulat Andreia Tiambo intitulé : « pour des places de jeu sans fumée »
M. Dylan Montefusco, en remplacement de Mme Colette Racloz, Président-rapporteur
13. **Rapport de commission – Préavis N°69-2024 – Arrêté d'imposition pour les années 2025-2026-2027**
M. Stéphane Montabert, Cofin, Président-rapporteur
14. **Rapport de commission – Préavis N°70-2024 – Succession Franziska Sauer**
M. Roland Delapierre, UDC, Président-rapporteur
15. **Rapport de commission – Préavis N°71-2024 –AFTPU – PP5 – BHNS 1^{re} étape - Réaménagement de la route de Cossonay / Prilly et projets connexes - Crédit complémentaire**
M. Jeton Hoxha, PSR, Président-rapporteur
16. **Dépôt de préavis – discussion préalable**

- **Préavis intercommunal N° 72-2024** - Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Chavannes-près-Renens - Secteur 15 « Terrains de foot / Praz Véguey »
Date et lieu de la séance de commission :
 Lundi 7 octobre 2024 à 19h00- Centre technique communal, rue du Lac 14
 Présidence PLR-PVL

17. Motions, postulats, interpellations

18. Questions, propositions individuelles et divers

2. **Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 septembre 2024**

M. le Président ouvre la discussion.

- **Mme Chiara Storari, PSR**

Je voulais intervenir rapidement par rapport à quelques petites imprécisions, juste de forme, dans le sens où à la page 36 il est noté à un certain moment, à la fin de la page 36, que Mme Storari a répondu positivement depuis sa place, comme vous avez proposé de se reporter au procès-verbal du bureau, vous vous étiez trompé, parce qu'avant vous aviez dit au PV du Conseil, j'avais juste dit que celui du bureau n'était pas officiel. En lien avec cette remarque, nous avons probablement tous vu qu'à la page 6, la liste de présence de la commission en question (*préavis 62-2024 – PACom*) est exactement la même que celle qui était sur le document original. Il me semble avoir compris qu'en réalité il a été corrigé lors de l'envoi au Canton et je serai reconnaissante, plutôt que de demander de le changer, je veux dire, il faudra le changer sur le PV évidemment, puisque ce doit être un oubli, mais de nous informer quelle est la liste de présence qui a été donnée au Canton. Je ne dis pas qu'il y a une erreur, mais cela n'a pas été notifié, c'est un peu bizarre de voir dans le PV, donc, juste prendre note et voilà.

Préavis N° 62-2024 PACom, liste de présence corrigée

Membres de la commission :

	30.04.24	06.05.24	01.07.24
Basile ZUFFEREY (Président / Les Verts)	X	X	X
Verena BERSETH (Fourmi Rouge)	X	X	X
Sandra MARTINELLI (PLR-PVL)	X	X	X
Muriel ROSSEL (PS)	X	X	X
Marc CHAMBAZ (Les Verts)	X	X	
Naim SMAKIQI (PS)	X	X	X
Stéphanie NEGRI CAPT (PLR-PVL)	X	X	X
Maria SISTO (Fourmi Rouge)	X	X	X
Colin Metraux (UDC)	X	X	
Jonas Kocher (les Verts)			X

- **M. le Président**

Merci. D'autres points sur ce PV ?

- **M. Pierre Borloz, PSR**

Juste une petite remarque : je trouve dommage que, en tous cas l'exemplaire que j'ai reçu du PV soit en recto seul alors qu'on pourrait le faire en recto-verso, cela économiserait 24 pages en tous cas.

- **M. le Président**

Mme la secrétaire me dit que c'est techniquement possible, on en prend note.

Encore quelqu'un pour ce procès-verbal ? La parole n'est plus demandée, la discussion est close, je sou mets le procès-verbal du 5 septembre 2024 à l'approbation des membres du Conseil communal.

Celles et ceux qui l'acceptent par un lever de mains, celles et ceux qui le refusent, celles et ceux qui s'abstiennent.

C'est à une large majorité que le procès-verbal est accepté.

J'en profite pour remercier Mme Corrine Simon pour son travail de rédaction et Mme Carole Castillo pour son travail de relecture.

3. Démissions

- **M. le Président**

Le Bureau n'a reçu aucune démission à ce jour, j'ouvre toutefois la discussion.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

4. Assermentation

- **M. le Président**

Faisant suite à la démission de M. Jean-François Jeanrichard en tant que Conseiller communal du groupe socialiste, M. Naim Dina, prochain viennent-ensuite, a accepté cette charge. Il a été déclaré élu et peut être assermenté ce soir.

Faisant suite à la démission de M. Philippe Hertig en tant que Conseiller communal du groupe Fourmi rouge, Mme Maria Rodriguez, prochaine viennent-ensuite, a accepté cette charge. Elle a été déclarée élue et peut être assermentée ce soir.

Je prie M. Dina et Mme Rodriguez de bien vouloir s'avancer vers moi afin de procéder à leur assermentation. J'invite les membres du Conseil, la Municipalité et le public à se lever pour la prestation de serment.

Après la lecture du serment et à l'appel de votre nom, je vous prierai de lever la main droite suivi d'un je le promets.

Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

- **Mme Maria Rodriguez, Fourmi rouge**

Je le promets

- **M. Naim Dina, PSR**

Je le promets

- **M. le Président**

Je vous félicite et vous souhaite beaucoup de plaisir dans votre fonction.

(L'Assemblée applaudit)

La parole n'étant pas demandée, nous passons au point 5 de l'ordre du jour.

5. Communications de la Présidence

- **M. le Président**

En préambule, je vous prie de vous lever pour observer une minute de silence en mémoire des personnes malades ou disparues. Nos pensées vont jusqu'en Equateur et accompagnent la maman de notre collègue Byron Allauca, décédée récemment.

Résultat des votations du 22 septembre 2024 :

Commune : Renens VD

Electeurs inscrits : 8'633

Cartes de vote reçues : 2'966

N° : 01 Objet : Initiative biodiversité

Taux de participation : 34.33 %

BULLETS	Rentrés	2'964
	Blancs	64
	Nuls	4
	Valables	2'896

Suffrages		
Oui	1'545	53.35 %
Non	1'351	46.65 %

Statut : accepté

N° : 02 Objet : Réforme de la prévoyance professionnelle

Taux de participation : 34.33 %

BULLETS	Rentrés	2'964
	Blancs	55
	Nuls	2
	Valables	2'907

Suffrages		
Oui	509	17.51 %
Non	2'398	82.49 %

Statut : refusé

- **Cogest- Valorisation de jetons de présence**

Pour donner suite à la demande des membres de la Cogest de revaloriser les indemnités du Conseil, une délégation a été reçue par le Bureau pour comprendre en détail la demande, interpellés par cette demande émanant de membres d'une commission qui donnent beaucoup de leur temps à notre Conseil. Nous avons proposé de transmettre les notes de séance et la demande de la Cogest aux Chefs de groupe ; ceci devait permettre une discussion plus large. Nous avons appris aujourd'hui que, finalement, la Cogest souhaite agir différemment et reviendra probablement avec une interpellation.

Le bureau est attaché à la tradition de fixer les jetons de présence en fin de législature pour mise en œuvre lors de la législature suivante. Ne sachant pas qui sera réélu, cette façon de faire est particulièrement élégante. Ce préavis est donc déjà planifié sur la « to-do list » de mon successeur.

- **Courrier**

Le bureau a reçu une lettre du Barbier de la Rue de Lausanne 49F, demandant l'aide du Conseil face à une situation financière délicate. Cela étant de la compétence de l'exécutif, le dossier a été transmis au secrétariat communal-Promotion économique.

- **Demande M. Guedes**

En réponse à la question de M. Guedes qui demandait lors du dernier Conseil l'intégration de la commission consultative du feu à la CRI, le bureau s'est plongé dans les textes existants. :

Extrait du Règlement de l'entente intercommunale du SDIS de Prilly et Renens :

Article 3 Commission consultative du feu

Au début de chaque législature, les deux Municipalités nomment une commission consultative du feu. Elle est formée de 11 membres, à raison du municipal en charge du SDIS de chacune des communes, de trois membres provenant de la commune de Prilly et de cinq membres provenant de la commune de Renens désignés par leurs Municipalités respectives ...

Article 4 Rôle de la commission consultative du feu

La commission consultative du feu est à disposition des deux Municipalités pour préavis sur les objets lui étant soumis, dont :

- *Les projets de budget et de frais d'acquisition ;*
- *l'approbation des comptes et du rapport de gestion ;*
- *l'établissement des cahiers des charges du commandant et des personnes qui lui sont directement subordonnées ;*
- *la nomination des membres de l'Etat-major ;*
- *la nomination des officiers ;*
- *le montant des soldes, indemnités ou rémunérations dues à raison du service accompli.*

En début de législature, un cahier des charges de la commission consultative du feu est établi par les deux Municipalités, qui précisent les tâches et compétences de cette commission.

Le bureau n'est pas compétent pour se positionner sur le sujet et invite M. Guedes ou tout autre membre de ce Conseil à revenir en temps opportun, soit en 2026 en prévision de la législature 2026-2031.

- **Représentations**

Ce mois votre président a eu l'honneur de représenter le Conseil lors de divers événements.

Le 21 septembre la remise des prix de la catégorie Garçon U12, lors la 1020 Run m'a permis de constater au travers du sourire des enfants sur le podium la parfaite réussite de cette journée.

Le 26 septembre, le vernissage de Trajectoire d'un Fonds a permis aux artistes et invités de découvrir les œuvres d'art de la Ville. Une mention spéciale à Luca Clotz commissaire de cette exposition pour l'immense travail effectué. L'expo est encore visible jusqu'au 6 octobre.

Le samedi 28 c'est en duo avec le second vice-président du Conseil de Prilly que nous avons pris la parole devant le corps des sapeurs-pompiers lors de la revue du SDIS Malley.

Je passe au point 6.

6. Communications de la Municipalité

- **M. le Président**

Vous avez tous reçu le communiqué de la Municipalité sur ses activités du 27 août au 23 septembre 2024. Est-ce que la Municipalité a d'autres communications à nous transmettre oralement ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Nous sommes très heureux, la Municipalité incorpore, de pouvoir être face à vous et de pouvoir répondre à vos questions et, en complément de ce que l'on vous a adressé par courrier, Mme Patricia Zurcher, puis Mme Karine Clerc auront quelques informations additionnelles à vous proposer.

- **Mme Patricia Zurcher, Municipale**

M. Korkmaz, lors de la dernière séance, vous avez déposé une interpellation proposant à la Commune de stocker à l'extérieur du Centre Technique Communal ou à un autre endroit jugé approprié, une certaine quantité de fumier de vache qu'une association, déjà existante ou à créer, pourrait aller commander chez un paysan puis faire livrer sur ce lieu de stockage. Cette matière pourrait alors, selon vous, être mise à disposition des habitants de la Commune pratiquant le jardinage, voire leur être livrée par le service concerné sur le lieu de leur jardin. Le but annoncé de votre interpellation est d'unifier et d'améliorer les pratiques habituelles de certains jardiniers et jardinières que vous jugez favorables à l'apparition de maladies ou de ravageurs divers. Actuellement, la Commune fournit déjà à ce même public du compost en sac ou en vrac, une matière organique officiellement reconnue comme étant un excellent amendement de la terre. Le compost en vrac peut même être livré gratuitement par la Commune dans les jardins, sur commande. Le stockage de fumier sur ce même modèle ne nous paraît, hélas, pas possible pour des raisons d'espace à disposition ; les extérieurs du CTC sont déjà bien occupés et nous ne voyons pas d'autre emplacement libre dans la Ville qui pourrait être consacré à un tel stockage. Par ailleurs, le règlement des jardins familiaux, auquel toutes les personnes bénéficiant d'une parcelle de jardin communal sont soumises, interdit déjà formellement les mauvaises pratiques telles que l'usage de pesticides ou d'engrais synthétiques. Les jardiniers et jardinières ne respectant pas ces règles peuvent se voir retirer leur parcelle par la Commune. Cette disposition nous paraît suffisante pour favoriser les bonnes pratiques. En revanche, le fait d'imposer aux jardiniers certains amendements naturels plutôt que d'autres nous paraît abusif et nous ne le souhaitons pas. La Municipalité refuse donc d'entrer en matière sur la demande exprimée dans votre interpellation. Toutefois, rien n'empêche les jardiniers ou jardinières intéressés par l'usage du fumier sur leur parcelle de s'associer pour passer commande à un paysan et organiser ensuite

la livraison dans les jardins concernés par leurs propres moyens. Dans certains de nos jardins communaux, une telle organisation s'est d'ailleurs déjà mise en place pour la livraison de divers types de paillages commandés à un paysan. Ce type de collaboration volontaire entre habitants et habitantes nous paraît plus intéressant aussi pour la qualité du vivre ensemble dans les jardins familiaux que le modèle de l'intermédiaire administratif communal.

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

J'ai reçu, il y a quelques mois, une demande de faire un bilan de la nouvelle loi sur les prestations complémentaires et je n'avais pas eu l'occasion de le faire parce que je n'avais pas les chiffres. Cette demande a été l'occasion pour moi de demander au Codir de l'Arasol de présenter des chiffres du bilan de cette nouvelle loi et je vais vous les donner ce soir. Ce sont des chiffres, donc je ne sais pas si on pourra en faire grand-chose, mais au moins cela donne un aperçu. Pour rappel, ce qui a changé dans la nouvelle loi sur les prestations complémentaires c'est un relèvement des maximaux pris en compte au titre du loyer, une meilleure prise en compte de la fortune, une redéfinition des montants destinés à couvrir les besoins vitaux des enfants, une prise en compte du revenu du conjoint à hauteur de 80% et une modification aussi de la prise en compte des primes d'assurance maladie et une adaptation du calcul des PC pour les personnes vivant dans un home avec un abaissement du montant minimal de la PC. Il y a eu une période transitoire, parce que ces changements pouvaient impacter fortement certaines situations, cette période transitoire a duré 3 ans pour permettre aux personnes de se préparer à leur nouvelle situation et elle a pris fin à la fin de l'année 2023, maintenant on est dans la nouvelle dans son fonctionnement plein et entier. Au niveau des chiffres, ce qui m'a été transmis et que je vous transmets maintenant, c'est que 52 personnes se sont vu supprimer leurs prestations complémentaires, principalement à cause des nouveaux seuils de fortune, 203 personnes se sont vues abaisser leurs prestations complémentaires au 1^{er} janvier 2024 entre CHF 1.00 et 1'300.00 cela représente des montants importants et 11 personnes ont vu leur accès aux prestations complémentaires réouvertes après la suppression de leurs rentes. Ce sont des chiffres et je peux vous en donner encore un : il y a 2'320 personnes dans le district qui sont au bénéfice des prestations complémentaires. Pour d'autres questions, je me tiens à votre disposition.

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

Je remercie Mme Zurcher pour la réponse sur le fumier équilibré, je dois dire tout de suite que je ne suis pas satisfait de cette réponse. Moi-même, cela fait quelques années que je pratique d'aller chercher le fumier chez les paysans et il y a eu beaucoup de demandes parmi les jardiniers pour avoir la même chose. C'est pour cela qu'on a eu l'idée de faire cette interpellation, mais on va prendre d'autres mesures prochainement.

- **Mme Andreia Tiambo, Les Vert.e.s**

Je tiens à remercier la Municipalité pour l'organisation du weekend sportif la 1020 RUN et CAP sur l'Ouest. J'annonce mes intérêts, je suis enseignante en sport et je suis aussi maman de quatre petits. Pour la 1020 RUN, j'ai beaucoup aimé cette année les animations diverses et variées et aussi triées selon les âges, ce qui était vraiment chouette et je trouve qu'il y avait aussi beaucoup de bénévoles pour gérer les files d'attente, par rapport à l'année passée, c'était vraiment super. Par rapport à la course il y avait une zone de récupération des enfants, bien délimité, grande, cela aussi c'était vraiment super donc, bravo. Et j'émètrai juste un vœu pour les prochaines éditions pour la 1020 RUN : si c'est possible pour les courses par catégorie pour les enfants de faire courir uniquement les enfants sans les parents, surtout pour les petits entre 4, 5, 6 ans ; c'est vrai qu'en tant que parents, parfois ce n'est pas facile de couper le cordon, mais comme je l'ai dit, moi j'ai quatre petits et quand je les vois courir seuls et qu'ils sont là à me demander : maman pourquoi tu ne coures pas avec nous ? je dis ben voilà : il y a 130 enfants au départ, si il y a 130 adultes c'est un peu compliqué et je pense que cela fait aussi partie de la course d'apprendre aux enfants à courir seuls. Mes deux enfants sont tombées deux fois et se sont relevés, rien de grave, mais c'est surtout qu'une des deux fois, un des coureurs qui a fait tomber mon fils l'a aidé à se relever

et c'était une chouette expérience pour les deux, vraiment, cet esprit sportif et cela apporte aussi beaucoup aux enfants. Voilà un vœu : que les enfants courent seuls, ce serait chouette. Pour CAP sur l'Ouest, c'est super. Merci à la Commune de Renens pour toutes les routes que vous avez fermées pour laisser place à la mobilité douce et, en particulier, merci d'avoir ouvert le passage du 1^{er} août beaucoup de cyclistes étaient surpris et très contents d'arriver vers la gare et de pouvoir tourner à gauche au lieu de faire tout un détour, donc c'est vraiment sympa d'avoir fait en sorte que ce weekend là ce soit ouvert.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je tiens également à rebondir sur ce weekend sportif. J'aimerais sincèrement féliciter le service des sports, non seulement pour l'organisation de la 1020 RUN, mais également pour la communication aux habitants. Cela a fait l'objet de plusieurs couacs l'année dernière, certains habitants n'avaient pas été informés que leurs accès seraient perturbés, notamment des personnes âgées qui requièrent également des fois des visites de la part du CMS. On vous a invités à corriger le tir, cela a été fait de manière extrêmement proactive et je suis très satisfaite de savoir qu'on arrive à collaborer et que vous tenez compte des retours qui vous sont donnés et je tiens vraiment à vous remercier, surtout de la part du quartier où j'habite qui a apprécié la démarche. J'ai eu l'occasion également de participer à la course et de participer à CAP sur l'Ouest et j'ai trouvé ça vraiment chouette. J'ai également pris connaissance du programme 1020 MOVES et je suis très satisfaite de voir que ce qui a été discuté à la séance de commission pour favoriser l'activité physique, le sport, dans la Commune pour les habitants se met gentiment en marche ; et puis c'est un programme qui est assez alléchant, j'espère qu'on aura l'occasion d'en profiter, petits ou grands. J'ai vu beaucoup de choses proposées qui étaient gratuites et je pense que c'est une très bonne idée que nos finances servent à promouvoir ces activités. Par contre, j'ai quand même constaté que, pendant des années, la 1020 RUN était gratuite, cela n'a plus été le cas cette année ; on est bien d'accord, 5 francs pour une participation, cela reste symbolique et je suis satisfaite finalement de voir qu'également ces 5 francs, alors que dans beaucoup d'activités on argumente sur le fait que du moment qu'il faut payer une activité cela va freiner les gens à participer, cela n'a pas du tout été le cas apparemment. Je pense que M. Niang pourra nous donner les chiffres, mais on a battu des records de participation sur cette année et on s'en félicite. La question que j'aurais au demeurant, voilà... je n'ai pas d'avis sur la question, je fais simplement une constatation qu'on ne payait rien et maintenant on paie, quel a été finalement l'argumentation, comment vous avez décidé maintenant de faire payer la course ? Avant elle était surtout gratuite pour les écoliers et cela n'a plus été le cas cette année, est-ce que ce sera le cas pour les années prochaines ou pas ?

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Je vous remercie pour vos remerciements à toutes les deux. Il est vrai que cette année on a voulu faire payer une thune, c'est très symbolique. Mais il faut noter que les classes, les écoles n'ont pas payé, c'est gratuit pour eux parce qu'on pense que le fait que les élèves soient ensemble pour participer à une course, certains misant que pour les classes débutant en début d'année c'est important. Mais on va continuer ce point, parce qu'on a vu par expérience quand on demande de faire des activités gratuites, on l'a fait avec le football, pendant les 10 jours de vacances d'automne on offrait ces stages gratuitement et que les parents venaient, amenaient les enfants et venaient les chercher quand ils en avaient besoin et on n'a pas voulu que ce soit une sorte de garderie où on dépose son enfant quand on en a besoin et on le récupère ; les moniteurs ont organisé leur journée et cela casse un peu l'ambiance et le dynamisme. On va rester sur ce principe très symbolique et cela n'a pas empêché les gens de s'inscrire, on a battu un record, on a 1'300 athlètes qui se sont inscrits. Mme Tiambo, j'en profite aussi pour prendre note de votre proposition, parce qu'il est vrai qu'à 4 ans, quand on voit son enfant courir, on a envie de courir à côté, on a vu des parents qui n'ont jamais fait de sport qui ont fait le tour, c'est symbolique, mais on essaie de s'organiser pour qu'ils aient de l'autonomie, qu'on coupe le cordon entre l'enfant et les parents pour les laisser : un seul tour ce n'est pas beaucoup. Je prends bonne note de vos

propos et on va regarder ça. C'est le moment aussi pour remercier tous les bénévoles qui ont participé à la 1020 RUN et toutes les personnes qui ont encouragé les athlètes le long du parcours en leur donnant à boire et en les encourageant. Nous sommes très reconnaissants de votre retour et j'en ferai le retour au service, merci.

- **M. Richard Neal, PSR**

J'annonce mes intérêts, je viens parler en tant que Président du Sumo club de Renens. Comme vous avez pu le voir dans les communications, ce samedi se tient une compétition internationale de sumo au Collège du 24-Janvier, vous êtes toutes et tous invités, cela commencera à midi, la cérémonie d'ouverture sera à midi j'espère, avec un petit quart d'heure vaudois. Nous aurons des amis qui viendront depuis la France, depuis le nord-est et surtout, et c'est très intéressant, depuis la Mongolie. Si vous voulez voir des gens de haut niveau, ce sera intéressant pour cela. Donc, à partir de midi au 24-Janvier.

- **M. le Président**

La discussion est toujours ouverte. La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

7. Communications éventuelles de la Commission des finances

- **M. le Président**

La Cofin n'ayant pas siégé lundi, son Président souhaite-t'il prendre la parole pour nous transmettre l'une ou l'autre information ? il me fait signe que non. Un autre membre de l'Assemblée souhaite t'il s'exprimer ?

La parole n'étant pas demandée je clos ce point.

8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

- **M. le Président**

Le Bureau n'a reçu aucune demande d'intervention de la CUAT, j'ouvre toutefois la discussion :

La parole n'étant pas demandée je clos ce point de l'ordre du jour, nous passons au point 9.

9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des Conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

M. le Président passe la parole à M. Pierre Borloz, Président de la CRI et à M. Rachid Taaroufi pour l'Arasol.

- **M. Pierre Borloz, PSR**

Lors de notre séance du 18 septembre, 23 membres de la CRI étaient inscrits sur la liste. Lors de cette séance il y avait :

9 présents, 6 excusés donc 8 absents. Ce qui fait qu'un tiers bien sonné des membres inscrits à la CRI n'étaient pas à cette séance, ce que je trouve inadmissible. Il y a beaucoup trop de

personnes qui ne s'engagent pas dans la Commune ; on fait partie d'une association, on s'engage et je vous rappelle que la CRI est aussi contraignante que notre Conseil communal et nos préavis.

Ceci dit, ce coup de gueule passé, lors de cette séance nous avons parlé de divers sujets dont:

De la POL

- Le budget 2025 a voté une semaine avant et a été accepté avec un amendement concernant le nombre de CDD.
- Le budget augmente un peu linéairement, on dira, mais la population de l'Ouest lausannois augmente aussi fortement, mais un rapport plus détaillé vous sera lu prochainement.

Des Taxis

- Aucun représentant de cette commission étant présent à cette séance, nous n'avons eu aucune information.

De l'ARASOL

- La séance de cette commission aura lieu une semaine après notre séance et les membres de l'Arasol se réunissaient avant cette séance pour discuter entre eux de certaines choses, donc on aura prochainement un rapport.

De l'ORPC

- Les commissaires de cette commission ont reçu le budget 2025, la Cogest de L'ORPC se réunira une semaine après, donc vous aurez prochainement un rapport concernant l'ORPC où il y a de gros écarts niveau salaires, mais vous aurez un rapport qui sera suite à notre séance plénière du 5 novembre.

A l'ordre du jour était aussi également la remise en compétition, je dirais, de la Présidence de la CRI. Personne de l'assemblée ne s'est présenté à cette honorable tâche, donc j'ai accepté de présider encore la CRI pendant une année. Mais, quoiqu'il arrive c'est la dernière, donc au mois de juin l'année prochaine, je démissionnerai de la Présidence de la CRI et aux membres permanents de la CRI de trouver un ou une Président.e.

Ayant débuté la séance à 19 h 30, celle-ci est levée à 20 h 53.

Je remercie les membres présents à cette séance pour la richesse et la qualité des discussions que nous avons eues.

Et pour votre information, la CRI compte à ce jour 24 membres. Merci de votre attention.

- **M. Rachid Taaroufi, PSR**

J'interviens pour répondre à la question posée sur l'ARASOL dans le rapport de la CRI : pourquoi est-ce que Renens a le même nombre de délégués que les autres Communes alors qu'elle finance davantage ?

Réponse :

Le Conseil intercommunal de l'ARASOL est représenté :

- par au minimum de deux délégué-es par commune adhérente,
- par 3 délégué-es des communes dont la population est comprise entre 10'000 et 20 000 habitants,
- et par 4 délégué-es dont la population est supérieure à 20'000.
- Le dénombrement de la population se base sur le recensement cantonal officiel au 31 décembre de l'année précédente.

Ces informations se trouvent dans les statuts de l'ARASOL, aux articles 10 et 30.

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion suite à ces deux interventions. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos, nous passons au point 10.

10. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

- **M. le Président**

Le Bureau n'a pas reçu d'informations, j'ouvre toutefois la discussion :

La parole n'étant pas demandée, nous pouvons passer au point suivant.

11. Rapport de commission postulat Angela Thode intitulé : « Récupérons l'eau de pluie pour un avenir durable à Renens »

Mme Laurence Plattner, Les Vert.e.s, Présidente-rapporteur

- **M. le Président**

Je passe la parole à Mme Laurence Plattner, Présidente rapporteur pour la lecture de son rapport

- **Mme Laurence Plattner, Les Vert.e.s**

Je fais juste un petit préambule pour préciser que mon groupe a attiré mon attention sur le fait qu'il n'y a pas lieu d'émettre des vœux à un postulat. J'en ai pris bonne note, je ferai mieux la prochaine fois. Vous avez toutes et tous lu le rapport, je ne vais pas en faire la lecture dans son intégralité, je vous fais un petit résumé des points qui ressortent. (*Le rapport in extenso est inclus au procès-verbal*)

Présent.e.s : Monsieur Pascal Waeber et Monsieur Naim Smakiqi (en remplacement de M. Rachid Taaroufi), Madame Laurence Plattner, présidente-rapporteur

Absent.e.s : Madame Verena Berseth, Monsieur Colin Métraux

Invitées : Madame Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale en charge du dicastère Gestion urbaine – Développement durable, et Madame Angela Thode, postulante

La commission s'est réunie le mardi 3 septembre 2024 à 19h00, à la salle des Commissions.

Rappel du postulat

Afin de faire face aux changements climatiques, qui nous amènent des étés de plus en plus secs, il est demandé à la Municipalité de réfléchir à une meilleure gestion de nos ressources hydriques, dont le but premier est d'économiser l'eau potable. La récupération de l'eau de pluie en serait une solution.

Madame Thode ajoute que le thème de l'eau est important et qu'il lui tient à cœur depuis de nombreuses années, nonobstant le dérèglement climatique. Néanmoins, elle ne souhaite pas que ce postulat soit une contrainte pour la Commune, ou sa population. Elle le laisse « ouvert » à l'appréciation de la Municipalité. L'installation de récupérateurs d'eau de pluie serait une première solution.

Discussion

Un commissaire s'interroge sur la nécessité d'installer des récupérateurs d'eau puisque la législation suisse impose que les eaux non polluées soient évacuées par infiltration. Il se réfère à l'Art. 4 de notre Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, qui précise à sa fin : *Dans la mesure où les conditions hydrogéologiques le permettent, les eaux claires doivent être infiltrées dans le sous-sol, après obtention d'une autorisation du Département ; dans le cas contraire, elles sont évacuées dans les eaux superficielles, via les équipements publics ou privés.*

Réponse de la postulante : l'eau de pluie ainsi récupérée est de toute façon réinfiltrée dans le sol d'une manière ou d'une autre (par exemple : arrosage des jardins).

L'arrosage justement, se fait de manière ponctuelle. Quel serait l'avantage d'installer un récupérateur dans ce cas ?

Réponse de la postulante : une coupure d'eau peut survenir à n'importe quel moment et nos étés sont de plus en plus secs. En ce cas, un récupérateur a toute son utilité. Même les arbres ont besoin d'être arrosés.

Précisions de Madame la Municipale : les arbres ont besoin d'eau principalement au début de leur croissance, afin de les aider à étendre leurs racines et s'établir. La question de la gestion de l'eau est prédominante dans les préoccupations de la Municipalité. Tous les préavis municipaux tiennent compte de la gestion durable. Dans l'idée d'être plus ambitieuse, la Municipalité pourrait systématiquement, pour chaque préavis, réfléchir à la question de l'eau.

Toutefois, il ne faudrait pas que l'installation de récupérateurs soit systématique. La Municipalité devra réfléchir aux endroits les plus appropriés.

Quel type de récupérateur serait choisi ?

Réponse : il y a un nombre conséquent de modèles. La Municipalité décidera en fonction de plusieurs critères : type du terrain – si le récupérateur doit être enterré – le prix, la capacité en litres, etc.

La postulante propose d'installer des récupérateurs dans le parc immobilier communal et notamment dans les nouvelles constructions. Un commissaire remarque qu'aujourd'hui la Commune de Renens n'a que peu d'immobilier. Pour les privés, cela leur incombera forcément des charges supplémentaires.

La postulante insiste sur le fait qu'elle ne souhaite pas que son postulat soit une obligation. Elle le voit plutôt comme une vision sur le long terme.

Un commissaire rappelle que nous sommes tenus à la mise en séparatif des collecteurs d'eau et qu'en principe, pour chaque nouvelle construction un bassin de rétention doit être prévu.

Ce à quoi Madame la Municipale précise que des bassins existent déjà (exemple du nouveau quartier de Malley) et que la Municipalité pourrait songer à développer leur utilisation, pourquoi pas en ajoutant une pompe à écoulement.

A la remarque d'un commissaire au sujet de l'éventuel trop plein du bassin, en cas de fortes pluies, voire torrentielles parfois, il est répondu qu'effectivement le volume d'eau est difficilement prévisible et que le choix du bassin, en fonction de ses dimensions et du type du terrain, reste compliqué à définir.

La Municipalité peut toutefois envisager une vision plus large sur sa gestion de l'eau, notamment en poussant la réflexion pour qu'à chaque endroit, soit trouvé la meilleure solution.

Délibération

La commission reconnaît l'importance de la thématique de l'eau et considère que ce postulat fait sens. Elle réalise également que tel que déposé, ce postulat laisse sous-entendre un périmètre étendu de solutions.

Décision

La commission propose à l'unanimité que le postulat de Madame Angela Thode soit transmis à la Municipalité, avec les vœux suivants :

- 1) Que la Municipalité poursuive sa réflexion sur l'utilisation de l'eau et que cette thématique soit prise en compte par tous les services communaux
- 2) Que la vision de la Municipalité ne s'arrête pas uniquement sur les privés, mais également au niveau communautaire.

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion sur ce rapport.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

On parle dans le rapport d'inciter à installer des récupérateurs d'eau pour les nouvelles constructions, pour les parcs immobiliers ; qu'en est-il des biens immobiliers actuels qui en avaient fait la demande il y a quelques années et qui s'étaient vu cela refusé. Est-ce qu'ils vont devoir resoumettre une demande si le postulat est accepté ou que les démarches sont acceptées ? comment considérer les anciennes constructions, les constructions existantes, pas les anciennes constructions, qui avaient fait la demande d'installer ces récupérateurs d'eau ? à l'époque, il y a une dizaine d'années en arrière, n'étant pas dans le trend écologique, le service concerné n'était pas entré en matière et avait même opposé l'installation d'un récupérateur d'eau.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale**

On se demandait qui allait vous répondre, mais en fait aucun de nous trois ce soir : on vous fera la réponse dans le préavis.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Merci. Mais effectivement, je trouve intéressant de soulever le point pour qu'il soit intégré dans la réponse.

- **M. le Président**

Quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ? La parole n'étant plus demandée, je mets au vote le rapport pour un renvoi en Municipalité :

Celles et ceux qui les acceptent le font par un lever de main

Celles et ceux qui le refusent

Celles et ceux qui s'abstiennent

**C'EST UNE LARGE MAJORITE QUE LE POSTULAT EST RENVOYE EN MUNICIPALITE
POUR ETUDE ET RAPPORT**

La parole n'étant plus demandée, je remercie Mme Plattner et sa commission pour le travail effectué et passe au point 12 de l'ordre du jour.

12. Rapport de commission du postulat Andreia Tiambo intitulé : « pour des places de jeu sans fumée »

- **M. le Président**

C'est M. Dylan Montefusco qui nous fait la lecture de son rapport, car entre deux la Présidente-Rapporteur, Mme Colette Racloz a démissionné du Conseil, je le remercie.

- **M. Dylan Montefusco, UDC**

Je précise que la Municipalité était représentée par Mme Zurcher-Maquignaz, je vais également vous épargner l'ensemble des détails et des questions/réponses étant donné que vous avez tous pu en prendre connaissance. *(Le rapport in extenso est inclus au procès-verbal)*

A. Discussion

La séance débute en présence de Mesdames Lucie Mauch, Ndeye Awa Diédhiou et Colette Racloz (présidente-rapporteur) et Messieurs Dylan Montefusco et Gérard Duperrex. Madame Andreia Tiambo, postulante, est également présente. La Municipalité est représentée par Madame Zurcher- Maquignaz.

Un commissaire indique que s'il a bien compris le but du postulat, le but est d'améliorer la qualité de l'air, notamment pour protéger les enfants. Il indique que d'autres éléments sont également problématiques en matière de fumée comme les voitures, les feux de forêt qui impactent autant que la cigarette. Le commissaire indique encore qu'il n'a jamais eu de problème avec des fumeurs sur des places de jeux ni de problème pour trouver des endroits où éteindre les cigarettes. Il indique encore que la proposition du postulat est peut-être démesurée par rapport à l'effet que produisent les cigarettes dans les places jeux.

Un commissaire montre aux commissaires des photos de tables de pic-nic présentant dans les places de jeux avec beaucoup de mégots dessus. Il soutient l'interdiction de fumer dans les places de jeux et trouve que c'est une mesure simple à mettre en place et qu'il y a quelque chose à faire à ce niveau.

Un commissaire indique que c'est un postulat qui a une raison d'être.

Un commissaire demande à la Municipalité quels sont les moyens d'actions suite à l'introduction d'une interdiction comme demandé dans le postulat.

La Municipalité indique que ce point n'a pas encore été discuté au sein de la Municipalité. Du point de vue de la police, le règlement de police permet d'amender pour les mégots jetés par terre, et une demande a été faite auprès de la police pour que cette possibilité soit mise en œuvre, mais la police a indiqué qu'il y a des choses plus prioritaires. La Municipalité œuvre auprès de la police pour qu'il y ait de temps en temps des actions à ce niveau. Sinon, actuellement, il y a des mesures incitatives qui sont prises. Par exemple, lorsqu'un parc est refait, on réfléchit à l'aménagement du mobilier de la place de jeu pour que les fumeurs ne soit pas proche de la place de jeu. Lors de la réfection des parcs, la problématique de la fumée passive est prise en compte.

Un commissaire évoque aussi la question de l'exemplarité. En effet, si les enfants voient des parents fumer, ils pourront se poser des questions sur ce que sont les cigarettes et avoir l'impression que c'est un comportement qui peut être adopté.

La postulante rappelle les idées principales qui l'ont amenée à faire ce postulat. Tout d'abord les places de jeux sont des endroits spécifiques destinés aux enfants. La fumée passive est particulièrement nocive pour les enfants. Elle rappelle également que les enfants touchent et avalent tout ce qu'il trouve et que s'il y a des mégots qui traînent, il est possible qu'un enfant en

avale un. Elle rappelle que ce n'est pas parce qu'il est techniquement difficile de sanctionner des possibles violations que cela ne sert à rien d'interdire le comportement. Elle indique que s'il y a une interdiction officielle, cela rend plus légitime le parent qui va vers un fumeur pour lui demander d'arrêter de fumer sur la place de jeux. Elle rappelle finalement que le canton de Genève l'a fait. L'interdiction œuvre aussi un peu comme de la prévention contre le tabac.

Un commissaire rappelle qu'il y a d'autres choses qui sont plus gênantes que la fumée sur les places de jeux et les mégots comme, par exemple, les marginaux à la place du marché qui sont proches d'une place de jeux et qui posent problème. Il indique qu'il y a un peu « deux poids deux mesures » à Renens avec la Police.

La Municipalité rappelle qu'elle demande à la police de faire son travail et que la police passe plusieurs fois par jour sur la place du marché.

Un commissaire indique qu'effectivement il y a peut-être d'autres problématiques mais qu'il faut bien commencer à quelque part et qu'interdire la fumée dans les places de jeux n'empêche pas par la suite de prendre des mesures sur d'autres problématiques. Le commissaire indique également que par rapport à cette question, il n'est pas possible de parler de « responsabilité individuelle » car les choix sont répercutés et imposés à des enfants.

Un commissaire souligne qu'également d'autres personnes que des gendarmes peuvent faire le travail de rappeler à la population de ne pas jeter les mégots par terre comme les garde-champêtres ou les balayeurs. Il faut faire les choses petit à petit et qu'il y a vraiment quelque chose à faire en matière de fumée dans les places de jeux. Le commissaire indique que des gens se sont plaints et qu'il est nécessaire que la Municipalité se penche un peu sur cette question.

Un commissaire demande si l'interdiction devrait également porter sur les vapoteuses. La postulante indique que oui.

Un commissaire demande si dans ce cas, il faudrait également interdire les tablettes ? Un autre commissaire indique qu'il s'agit d'un autre débat mais que cela a sûrement moins d'impact direct sur les enfants que la fumée.

La postulante indique également que Renens a un label « commune en santé ». Elle ajoute que pour les fumeurs responsables, cette interdiction n'entraînera pas de changement. Elle indique finalement que ce postulat est une possibilité pour Renens d'être précurseur dans ce domaine, être dans les premières villes à le mettre en place.

Un commissaire demande pourquoi la postulante demande une interdiction plutôt que des mesures incitatives ?

La postulante indique que les mesures incitatives ne sont pas suffisantes. Tout le monde sait les problèmes qu'entraîne la fumée passive et de plus sur les enfants. Il faut quelque chose de plus concret.

La Municipalité indique qu'effectivement une interdiction permet de s'adresser différemment à la personne qui fume autrement parce qu'il y a une autre légitimité si c'est officiel. A d'autres endroits, il y a un fonctionnement en zone. Est-ce qu'un fonctionnement en zone entrerait dans le cadre de ce qui est demandé par la postulante ?

La postulante estime qu'il ne doit pas y avoir de zone fumeur dans la place de jeux. Il est possible de fumer à l'extérieur du périmètre de la place de jeu. Il s'agirait juste de mettre des panneaux indiquant l'interdiction de fumer à l'arrivée des places de jeux.

La postulante et la Municipalité partent pour permettre à la commission de délibérer.

B. Délibérations

Le fond n'est pas rediscuté. Des commissaires sont très satisfaits de la proposition et que la postulante a bien pu indiquer les raisons de son postulat lors de la séance. Un autre commissaire indique que ce qui l'embête c'est l'interdiction, alors qu'un autre commissaire indique qu'il serait plus en faveur d'une sensibilisation de la population.

C'est à 3 voix pour et 2 voix contre, que la commission propose le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion sur ce rapport

- **Mme Andreia Tiambo, Les Vert.e.s**

Je vous remercie pour la lecture du rapport et je voulais juste vous apporter quelques précisions. Le tabac est la première cause de mort et maladies évitables en Suisse, c'est 9'500 décès annuels en moyenne contre 300 pour les accidents de la route. J'ai fait encore quelques recherches parmi les pays développés, la Suisse se classe 79^{ème} sur 80 en matière de prévention du tabac, donc on est des très mauvais élèves. Je ne vais pas plus vous embêter avec les chiffres, cependant, dans les années 90 et beaucoup d'entre vous s'en souviennent, on pensait qu'il serait impossible d'interdire de fumer dans les lieux publics fermés, et pourtant, depuis 2010 c'est le cas, depuis 2010, on ne fume plus dans les lieux publics intérieurs. Et aujourd'hui je pense qu'on ne pourrait même pas revenir en arrière. Je sais que c'est un sujet très sensible, très émotionnel, mais cela évolue gentiment. On parle beaucoup de liberté individuelle quand on parle d'interdiction de fumer. Cependant, sur une place de jeux, entre l'adulte et l'enfant la priorité de liberté est celle de l'enfant. J'ai encore trouvé une étude d'Uni santé qui précise que la majorité des personnes qui fument commencent avant l'âge de 18 ans, d'où l'importance de prêcher par l'exemple et les trois-quarts des romands souhaiteraient avoir des places de jeux et des cours d'école sans fumée. Je tiens à souligner que l'objectif du postulat ce n'est pas de stigmatiser les fumeurs, de réprimander pour renflouer les caisses de la Commune, ce n'est pas non plus d'interdire et d'appeler la police dès que quelqu'un fume ou d'embêter la Municipalité en disant : Y'a Tartempion, XY qui a fumé. Ce n'est pas du tout ce but-là, c'est vraiment de trouver un meilleur moyen de vivre ensemble, tout en étant bienveillants et de ne pas aller appeler la police ou la Commune juste pour ça. Après, je comprends que le mot « interdiction » fasse peur, les gens n'aiment pas voir des interdictions, on veut braver les interdictions, « on nous interdit toujours tout, toujours plus, ça ne va pas » donc, je l'ai bien compris. Le postulat s'intitule « pour des places de jeux sans fumée » donc, si on le renvoie à la Municipalité, on peut très bien penser un projet au lieu d'interdire, peut-être, de proposer des zones sans fumée : c'est plus souple, il n'y a pas d'interdiction, c'est un peu comme cela se fait dans les gares et les gens ont l'habitude, connaissent le système des gares et cela améliore le vivre ensemble. Cela pourrait répondre au postulat sans mettre de mot interdiction et je trouve que cela répond totalement à ma demande. Finalement, j'ai encore appris que dans le Canton de Vaud, le Conseil communal de Cossonay a accepté en juin dernier, je pense que c'est la première Commune, un postulat dans ce sens, eux c'est pour des places de jeux et des cours d'école sans fumée, ainsi que les lieux de sport. Donc, on avance gentiment et si on le renvoie à la Municipalité, cela permettrait à Renens d'être parmi les précurseurs en la matière dans ce Canton dans ce sujet d'actualité qui est si sensible.

- **M. le Président**

Quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ? cela ne semble pas être le cas, je mets au vote le rapport pour le renvoi en Municipalité de ce postulat :

Celles et ceux qui les acceptent le font par un lever de main

Celles et ceux qui le refusent

Celles et ceux qui s'abstiennent

**C'EST A LA MAJORITEQUE LE POSTULAT EST RENVOYE EN MUNICIPALITE POUR
ETUDE ET RAPPORT**

La parole n'étant plus demandée, je remercie M. Montefusco et la commission pour le travail effectué et passe au point 13 de l'ordre du jour.

13. Rapport de commission – Préavis N°69-2024 – Arrêté d'imposition pour les années 2025-2026-2027

- **M. le Président**

J'invite le président de la Cofin à nous faire lecture de son rapport.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

La Cofin s'est emparée de ce préavis et l'a traité. Je vous renvoie au rapport pour le détail de ces discussions et les questions/réponses des commissaires. *(Le rapport in extenso est inclus au procès-verbal)*

La COFIN était rassemblée avec les membres suivants :

- Vincent Keller
- Marie-Claude Kohler
- François Delaquis
- Carole Castillo, nommée à la place de Philippe Hertig
- Pascal Waeber
- Stéphane Montabert, Président-rapporteur

S'étaient excusés :

- Eugène Roscigno
- Pascal Golay
- Melinda Zufferey Merminod

Municipalité : M. Clément, Syndic, Mmes Jaccard et Clerc, Municipales, étaient accompagnés de M. Perrin, Boursier communal.

La Municipalité explique avoir souhaité présenter lors de cette séance un membre de chaque groupe politique qui la compose, démontrant ainsi l'unité sur ce dossier.

Les chiffres financiers de Renens sont bons. La marge d'autofinancement est positive sur les trois derniers exercices, le résultat est stable. Les revenus de l'impôt sur les Personnes Physiques et de l'impôt sur les Personnes Morales croissent, mais montants atteints restent un peu en dessous des projections.

Le Boursier communal rappelle que selon lui, le plus gros risque pour Renens réside dans sa grande fragilité pour les revenus de l'impôt sur les Personnes Morales, où 60% des revenus de l'impôt sont assurés par seulement 2% des entreprises.

Les discussions portent essentiellement sur deux sites de Renens, le Théâtre Kléber-Méleau (TKM) et le Centre sportif de Malley (CSM).

Impôt sur les divertissements

La suppression de l'impôt sur les divertissements est un sujet de débat récurrent. Selon un avis de droit, la pratique de cet impôt à Renens était inéquitable par rapport au droit, puisque selon la pratique renanaise passée la Commune prélevait l'impôt sur tous les spectacles pour en accorder le produit au seul TKM.

Dans une autre direction, toujours selon l'avis de droit, la perception d'une taxe doit avoir lieu là où se trouve l'activité taxée. Cela a un effet pour le CSM, car la patinoire est sur le territoire de Renens, qui perçoit donc la taxe de patinoire, lorsque la piscine est sur le territoire de Prilly, qui perçoit la taxe pour la piscine... Lorsque le centre a été construit, la Ville de Prilly, qui n'avait alors pas d'impôt sur les divertissements, avait proposé de mettre le siège du CSM sur son territoire communal, mais cela n'a rien changé.

L'avis de droit n'est pas absolu. Il est attaquant devant les tribunaux. Mais quoi qu'il advienne, il y a une interdiction de la double-imposition. On ne peut pas mentionner sur un billet à la fois un impôt sur les divertissements pour Renens et un impôt sur les divertissements pour Prilly. Si les deux communes ne se mettent pas d'accord, c'est le tribunal qui tranche.

Subventions

Un autre aspect entre en ligne de compte : les subventions. Tant le CSM que le TKM sont supportés par des collectivités publiques. Or, l'usage veut que le bénéfice de subventions implique le renoncement à une taxe, puisque cela ferait récupérer d'une main ce qui est donné de l'autre. Si Renens devait à nouveau percevoir l'impôt sur les divertissements, la Commune serait en conflit avec Lausanne, qui subventionne les deux sites...

Le montant des subventions accordées suscite des débats. Une vingtaine de Communes nous observent, rappelle la Municipalité, expliquant que les réunions de l'association de communes Lausanne Région étaient un peu houleuses, beaucoup de participants trouvant élevés les montants des subventions. Mettre en place la convention de subvention pour le CSM a été compliqué avec la mécanique des paliers, et les discussions entre les trois communes fondatrices...

Questions des commissaires

(Page 3 du préavis) Pour 2023, on parle d'investissements nets. C'est ce qui a été dépensé?

- Non, c'est ce qui a été planifié. Il y a des reports, des chantiers différés.

Ces décisions sont le résultat d'accords entre communes?

- Pour l'impôt c'est le droit qui prime. Il y a eu des jugements entre GE et VD sur la double imposition.

À Malley le LHC paye 100.- l'heure de glace alors que son coût de revient est de 400.- C'est une subvention déguisée...

- Prenons les chiffres exacts: Lausanne paye 100.- de l'heure de glace ; les clubs amateurs et junior mettent entre 80- et 100- de l'heure. Prilly et les pompiers professionnels mettaient 100.- de l'heure également. En 2024, on n'est pas loin de 500'000.- de subvention indirecte.

Combien durent les conventions actuelles ?

- La convention avec le TKM s'étend jusqu'en 2028. La convention pour le CSM s'étend jusqu'en 2034. Nous traitons avec attention nos relations avec Lausanne dans les deux cas, puisque selon les conventions actuelles Lausanne est la plus grande source de financement pour le CMS, et finance le TKM à hauteur de plus d'un million de francs.

(Page 12 du préavis) Qu'est-ce que l'*Impôt minimum et spécial dû par les étrangers*?

- C'est un impôt spécial basé sur la situation de personnes physiques, généralement des étrangers fortunés. Ils peuvent bénéficier de forfaits basés sur leurs dépenses, leur train de vie. Le taux est fixé mais pas sur la base de leurs revenus, mais selon leur train de vie (le montant de leur loyer, par exemple) pour calculer un revenu déterminant sur lequel l'impôt s'applique.

Dans cette proposition d'arrêté d'imposition sur 3 ans, la Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV) n'est pas évoquée. Quelles sont ses implications sur les prestations communales? Il y aura des arbitrages à faire. Combien va-t-on gagner ou perdre?

- Il est toujours délicat de faire des prévisions fiscales à long terme. À impôts équivalents, aujourd'hui où « l'ancienne péréquation » est encore en vigueur, le bilan de la péréquation est de +11,3 millions pour Renens. Pour les prochaines années, on le sait, la facture de la Cohésion sociale va augmenter plus vite que l'augmentation de la redistribution des ressources via l'augmentation des impôts. Les simulations montrent 2 à 3% d'augmentation annuelle des revenus, contre 5 à 6% d'augmentation de la facture de la Cohésion sociale. La Cohésion sociale, à terme, va peser plus lourdement sur les comptes communaux.

Est-ce responsable de renoncer à l'impôt sur les divertissements ?

- Pour toutes les raisons évoquées dans le préavis, la Municipalité pense que oui. En cas de problème, elle se garde le droit de proposer de le réintroduire, bien que sous une forme différente.

Est-ce responsable de faire un arrêté d'imposition pour 3 ans ?

- Ce n'est pas un pari sur l'inconnu. Techniquement parlant, avec les comptes des trois dernières années, on a fini à l'équilibre avec des marges d'autofinancement entre 8 et 10 millions par an. Il faut prendre en compte de très nombreux facteurs, l'augmentation des revenus, les effets de la NPIV, les coûts des investissements, l'accroissement de la population... Certains facteurs ont un effet positif et négatif financièrement. Par exemple, l'augmentation du nombre des habitants peut améliorer les rentrées fiscales mais amène aussi des coûts (crèches et garderies...) Il y a des paliers du nombre d'habitants. Les grandes augmentations sont prévues à partir de 2028, avant ce stade c'est plutôt calme.

L'arrêté d'imposition pour 3 ans ferme-t-il la porte à toute modification ? Que se passe-t-il si en 2026 le Conseil communal demande un nouvel arrêté?

- L'arrêté d'imposition n'est pas gravé dans le marbre. La Municipalité peut revenir devant le Conseil communal, dire qu'elle s'est trompée, que le monde a changé, et venir avec des propositions de hausse.

Les Conseillers communaux peuvent bien entendu utiliser leur droit d'initiative pour demander une révision de l'arrêté d'imposition, mais la Municipalité a le dernier mot pour entrer ou non en matière.

Délibération de la COFIN sur le Préavis 69-2024

La Commission s'insurge contre le l'expression où la Commune de Renens pourrait "s'enrichir" via l'Impôt sur les divertissements (page 9 du préavis). Le mot est mis entre guillemets dans le préavis parce qu'il s'agit de termes employés par ailleurs lors de débats tendus, mais tout de même, on parle ici de 7'873.25 pour l'année 2023.

La Commission se pose la question du danger relatif d'un taux d'imposition bloqué sur 3 ans. Cependant, elle note que si la Commune se retrouve financièrement dans la zone rouge – emprunter pour payer les dépenses courantes, et nous n'en sommes pas là – il reste possible de

revenir là-dessus. Un commissaire trouve néanmoins que cette durée est irresponsable vis-à-vis de l'arrivée de la nouvelle péréquation, qui provoque un changement structurel dans l'équilibre financier de Renens. Un autre commissaire pense quant à lui que les 3 ans représentent un gage de stabilité pour les habitants et les entreprises.

Au vote, les conséquences financières du préavis sont acceptées par 4 Oui et 2 abstentions.

- **M. le Président**

Merci M. Montabert, j'ouvre la discussion :

- **M. Florian Gruber, PLR-PVL**

Le groupe PLR-PVL remercie la Municipalité de suivre sa demande, réitérée chaque année, de définir une politique fiscale sur plus d'une année. Fixer l'impôt sur trois ans donne une visibilité bienvenue aux particuliers et aux entreprises. Se donner un cap et, dans toute la mesure du possible, le tenir est et reste un message positif pour l'ensemble de la population. Cela est d'autant plus vrai à l'heure où les turbulences et les incertitudes semblent nous assaillir de toutes les régions du globe, y compris chez nos voisins directs.

Nous sommes bien conscients que des circonstances imprévues peuvent, en tout temps, perturber le cours de nos vies et que même les planifications les plus avisées et les plus censées peuvent se trouver mises en défaut. Néanmoins, le groupe PLR-PVL estime qu'il faut se fixer et fixer des objectifs ambitieux et clairs, quitte à les réviser lorsque les circonstances l'exigent. L'alternative donne un air brouillon et dilettante à la gestion de notre Ville.

Cette vision sur trois ans de l'imposition ne doit toutefois pas cacher la position faible de la Ville de Renens en termes de revenus par habitant. Justement, sur la base de la valeur du point d'impôt, notre commune est positionnée, par le bas, dans le dernier quart en comparaison de l'ensemble des communes du canton, 67^{ème} position sur 302, battue pour le district de l'Ouest lausannois seulement par Chavannes qui est 8^{ème} donc tout en bas du classement ou tout en haut du classement. Les autres communes du district se situant dans le milieu du classement à l'exception de Villars-Ste-Croix qui flirte avec les sommets.

Même s'il ne s'agit pas d'un concours, cette position nous place dans une posture inconfortable. Cette situation de dépendance ne nous semble pas plus agréable pour une commune qu'elle ne l'est pour une personne. Aussi le groupe PLR-PVL souhaite que notre Municipalité définisse, mette en place et soutienne une politique et des actions visant à rendre notre belle Ville globalement indépendante d'un point de vue financier, ce qui est actuellement loin d'être le cas.

- **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**

Ce soir je suis inquiète : on nous demande de nous positionner sur un arrêté d'imposition sur 3 ans, 3 ans ferme car si dans l'intervalle nous demandons une réévaluation de la situation et notre Municipalité à ce moment-là estime que ce n'est pas nécessaire, nous ne pourrions pas revenir en arrière. 3 ans ferme à l'heure où le Grand Conseil a voté pour une baisse d'impôts cantonaux de 3,5% ce qui représente un trou de 105 millions.

Rassurez-vous ils ont déjà leur priorité avec l'argent qui reste. Trois ans ferme à l'heure où la clé de répartition ne nous a pas été favorable et qu'on nous annonce une perte de 20'000 francs pour la première année. Mais qui pourrait annoncer le chiffre pour la 2^{ème} année ainsi que la 3^{ème}. Renens ne compte pas de grandes fortunes, pas de casino, une grande majorité de la population, en situation précaire, n'est pas un contribuable. 3 ans c'est long, c'est très long, c'est trop long pour naviguer à l'aveugle. Alors évidemment Renens ne sera pas vendue à des riches américains pour cause de faillite mais il faudra bien trouver un financement. Eh bien facile, il faudra raboter où ça fait mal : les subventions offertes par la Commune : subvention culturelles et associatives, subventions sociales, subventions pour élèves et étudiants, et j'en passe.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, pour moi toutes les subventions sont vitales mais si je devais vous donner un exemple sur le fait que les subventions sont primordiales, je prendrais celle

que je connais : subvention associative. Et afin d'être transparente, Monsieur le Président, j'annonce mes intérêts : co-Présidente de l'Entraide familiale de Renens et environs, cette association bénéficie de subvention et heureusement d'ailleurs et merci à la Commune car il ne faut pas se leurrer, sans subventions nous mettrions la clé sous la porte comme la plupart de nos associations de Renens. Nos associations si chères et précieuses à notre population. Autant vous dire à l'heure actuelle que pour la subvention transports publics gratuits... oublions. Comme vous pouvez le constater, ce soir je n'ai pas envie que l'on me dise faites-nous confiance et j'aimerais que nous nous montrions plus raisonnables. Evidemment ce n'est pas très électoral mais tant pis j'assume je suis de gauche et le confort de la population me tient à cœur. Faire croire à la population que nous allons nous débrouiller pendant 3 ans sans recourir à elle est un peu utopique, Mesdames et Messieurs.

- **M. Eugène Roscigno, PSR**

Je crois que le Parti socialiste est aussi de gauche, si je ne me trompe pas. Le groupe socialiste, dans son unanimité soutient la proposition de la Municipalité pour un arrêté d'imposition sur 3 ans. Notre Syndic et Municipal des finances, Jean-François Clément, pourra nous le confirmer, mais chaque année la Municipalité pourra revenir et en commission des finances nous pouvons aussi redemander quoi que ce soit, une re-modification, on n'est pas figés dans la pierre. Mais je crois que c'est un bon signe aussi pour notre population, pour les gens qui y vivent et qui veulent peut-être s'y installer, des gens qui aimeraient s'installer principalement à Renens : voilà, Renens a un taux qui est peut-être plus élevé que nos voisins, mais elle a un taux qui est stable. Par conséquent, je vous propose au nom du Parti socialiste de suivre l'arrêté d'imposition de la Municipalité tel que proposé et pour la durée proposée.

- **Mme Roxane Gubler, Les Vert.e.s**

Nos finances aujourd'hui ne montrent pas qu'il faut augmenter nos recettes, les finances sont maîtrisées. Je vous lis juste les premières lignes du rapport : « *Les chiffres financiers de Renens sont bons. La marge d'autofinancement est positive sur les trois derniers exercices, le résultat est stable* ». La Municipalité propose de garder une stabilité durant les 3 prochaines années, cette démarche nous paraît sage. Ces 3 ans laissant le temps à la Municipalité de réfléchir sur l'impôt sur le divertissement et de discuter avec les différents partenaires, puis de revenir sur ce projet. Au nom du Groupe des Vert.e.s, je vous recommande donc d'accepter ce préavis.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Au nom du Groupe UDC, nous avons participé, bien sûr, à cette séance de commission, je vois déjà l'avantage immédiat de ce préavis de l'arrêté d'imposition sur 3 ans : c'est que nous allons nous épargner deux séances de commission en 2025 et en 2026. Au-delà de ça, je suis dans le Conseil communal depuis suffisamment longtemps pour avoir vu ce drame se jouer année après année et avoir des discussions avec des débats endiablés qui débouchaient sur un statu quo où nous nous contentions de suivre l'avis de la Municipalité. Je n'ai pas de raison de croire, surtout que ce sont les principaux responsables des finances de Renens, que dans les prochaines années qu'ils aient décidé de se suicider en avançant avec les yeux bandés, même si d'autres pensent autrement, il n'y a pas de problème. En conclusion, je dirais qu'il s'agit d'un débat qui est à la limite interne aux partis de gauche qui sont majoritaires à ce Conseil communal et qui font l'unanimité dans la Municipalité. Donc, ce sont des discussions que vous devriez avoir plus dans vos réunions de Groupe respectives que dans ce Conseil.

- **M. le Président**

Je crois que tous les partis se sont exprimés, est-ce que quelqu'un souhaite compléter ? ce n'est pas le cas, je prie M. Montabert de nous lire les conclusions du préavis.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 69-2024 de la Municipalité du 19 août 2024,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. De garder pour les années 2025 – 2026 – 2027, le taux communal actuel au taux de 77.0 % pour l'impôt sur le revenu et sur la fortune, sur le bénéfice et sur le capital, l'impôt minimum et l'impôt spécial dû par les étrangers.
2. De ne pas prélever pour les années 2025 – 2026 – 2027, l'impôt sur les divertissements.
3. De garder pour les années 2025 – 2026 – 2027, tous les autres impôts et taxes dans leur état actuel.

ADOpte

L'arrêté d'imposition de la Ville de Renens pour les années 2025 – 2026 – 2027 tel que présenté par la Municipalité.

- **M. le Président**

Je mets au vote les conclusions :

Celles et ceux qui les acceptent le font par un lever de main

Celles et ceux qui les refusent

Celles et ceux qui s'abstiennent

C'EST A LA MAJORITE QUE LES CONCLUSIONS DU PREAVIS SONT ACCEPTEES

- **M. le Président**

Je remercie M. Montabert et sa commission pour leur travail et la parole n'étant plus demandée je passe au point suivant.

14. Rapport de commission – Préavis N°70-2024 – Succession Franziska Sauer

- **M. le Président**

J'invite M. Roland Delapierre, Président rapporteur à nous faire lecture de son rapport

- **M. Roland Delapierre, UDC**

Je ne vais pas vous relire tout le préavis, toutes les conclusions de la commission, parce que vous l'avez tous reçu, je fais un résumé succinct. *(Le rapport in extenso est inclus au procès-verbal)*

La séance du jeudi 12 septembre 2024 se déroule à la Salle de la Municipalité. Elle débute à 18:30. Lors de cette séance, sont présents :

Municipalité : Clément Jean-François, syndic, Michael Perrin, chef du Service des Finances

Membres de la Commission : Mmes Gubler Roxane, Thode Angéla, Smakiqi Liridona, Cunha Elisabete, MM. Duperrex Gérard, Borloz Pierre, Guedes Luis, Korkmaz Mehmet, Delapierre Roland, président-rapporteur

Pour débiter la séance de la Commission, M. J.- F. Clément, syndic, nous rappelle qui était Mme Franziska Sauer, afin de compléter ce qui est noté dans le préavis et pour faire honneur à tout ce Mme Franziska Sauer a apporté à la Commune de Renens. Ainsi, il fait également mémoire à la défunte.

Mme Franziska Sauer a toujours été très intéressée par tout ce qui se passait dans la commune de Renens. Elle était très engagée et investie dans la vie de sa commune. Pour exemples, entre autres, elle faisait partie du groupe « Mobilité ». Ce groupe de Seniors interroge la Municipalité sur la mobilité et sur les éléments qui doivent être mis en place pour que cette mobilité soit toujours meilleure. Elle participait aussi régulièrement, le samedi matin, aux Cafés de l'AVIVO pour discuter et débattre. Mme F. Sauer veillait toujours activement que Renens ne cesse de s'interroger sur l'attention à porter aux aînés de la Commune.

Point 2

2.1

Question :

Avez-vous envisagé de vous associer avec une organisation en rapport avec une association (fondation) qui travaille dans le même but ?

Mme Franziska Sauer parle de cette possibilité dans le point 2.1 du préavis. Elle dit aussi que, si la Commune de Renens n'a pas la capacité de remplir la demande, elle lui octroie la possibilité d'en faire donation ou leg à une institution qui travaille dans le même sens. Avez-vous déjà sondé ces voies-là ?

Réponse :

Non, au niveau politique, nous n'avons pas exploré cette possibilité car nous pensons avoir les capacités de pouvoir le faire sur le territoire renanais et dans des projets qui sont déjà un peu initiés. La Municipalité désire que les volontés de Mme F. Sauer soient pleinement respectées sur le territoire communal qu'elle affectionnait tout particulièrement.

Le commissaire qui a posé cette question déclare que, pour lui, cela a toujours été évident que ce projet devait se concrétiser à Renens et que sa demande concernait une collaboration avec une organisation (association, fondation) sise à Renens.

M. Michael Perrin avait d'ailleurs déjà confirmé que, pour respecter les conditions du testament, l'immeuble devait *obligatoirement* être situé à Renens.

M. J.- F. Clément ajoute que, pour avoir souvent discuté avec Mme F. Sauer de son vivant, si sa demande testamentaire était réalisée dans un projet tel que celui du bâtiment de la Savonnerie, ses dernières volontés seraient pleinement respectées. On signalerait d'ailleurs que cette donation a été initiatrice de ce projet (amorce).

2.2

Question 1 :

Sait-on combien représentent, pour la Commune, les impôts sur les legs ?

Réponse :

Voici la réponse très complète de M. Michael Perrin, chef du Service des Finances :

Le Canton et les communes sont exemptées de l'impôt sur les legs et successions selon l'article 20, lettre b de la LMSD (loi concernant le droit de mutation sur les transferts immobiliers et l'impôt sur les successions et donations).

1. Madame Catherine Sauer, fille de la défunte Françoise Sauer dispose d'un legs de CHF 500'000.-. Taux cantonal et communal - 2.859 % - Impôt Canton CHF 14'295.- – Impôt Ville de Renens CHF 14'295.-
1. Madame Marie-Claude Heidelberger, filleule dispose d'un legs de CHF 30'000.-. Taux cantonal et communal – 19.140 % - Impôt Canton CHF 5'742.- - Impôt Ville de Renens CHF 5'742.-
1. AVACAH, la Sarraz – Association => exonérée, car reconnue d'utilité publique par l'Administration cantonale des impôts
1. Récapitulation : Impôts cantonal CHF 20'037.- - Impôt communal CHF 20'037.- - Total impôts à charge de l'héritière Ville de Renens CHF 40'074.-. La Ville de Renens récupérera le montant de CHF 20'037.- par l'intermédiaire de l'impôt sur les successions et donations.

Question 2

Qu'en est-il par rapport au paragraphe « Les conditions sont de consacrer le reste de la fortune à la construction ou à l'achat, le cas échéant avec transformations, d'un immeuble situé obligatoirement sur le territoire de la commune de Renens destiné à recevoir comme locataires des personnes âgées comme détaillé au point 2.1 du présent préavis. » ?

Réponse :

Les vœux de la personne qui donne ces montants seront bien-sûr respectés. Le montant reçu n'est pas suffisant pour faire un immeuble ou acquérir un terrain. Notre intention est de dédier ces montants à ces affectations-là mais dans un bâtiment que nous pourrions, nous-mêmes, aménager, revisiter. Par exemple, cela pourrait être un bout du bâtiment de la Savonnerie (immeuble multigénérationnel, différentes salles de différentes grandeurs adaptées à des besoins spécifiques). Ce bâtiment, en projet, conviendrait tout à fait pour intégrer, à bon escient, les désirs de Mme F. Sauer.

Nous avons déjà songé à d'autres possibilités mais devons, de toute manière, soumettre nos différents projets à l'exécuteur testamentaire, Me Crettaz, qui veillera que la volonté de la défunte soit respectée. Donc, oui, il y a des pistes mais nous n'avons pas toute autonomie pour les réaliser. L'idée est de ne pas tomber dans un non-respect des volontés de la donatrice et aussi de le faire rapidement. D'ailleurs, dans son rapport, la COFIN demande que les dernières volontés de la défunte soient concrétisées dans un délai raisonnable.

Question :

Un autre commissaire, qui est au courant que la Fondation de l'Oriel va construire et déménager, demande s'il ne serait pas possible de se mettre avec l'Oriel pour faire une partie de la construction ? Cela se fait beaucoup dans le canton de Fribourg. Un immeuble, qui est géré par un EMS, qui est un peu séparé où les résidents peuvent aller manger au restaurant de l'EMS. De plus, cela permettrait pour les personnes âgées d'avoir enfin quelque chose au sud des voies parce qu'actuellement tout est au nord des voies. Il n'y a rien au sud des voies. Le syndic relève que c'est inexact car, au sud des voies, il y a justement la Fondation l'Oriel.

M. J.- F. Clément explique le projet qui a été élaboré avec cette Fondation qui construira son bâtiment dans le nouveau quartier du Simplon. De toute façon, il serait trop tard pour s'associer à ce projet puisque le premier coup de pioche sera donné le 13 septembre soit le lendemain de la présente séance.

Le Commissaire relève qu'il y aurait aussi une possibilité dans le quartier de Malley où on va aussi construire. Il est aussi relevé que les locaux communs doivent avoir « pignon sur rue », c'est-à-dire qu'ils doivent être bien visibles et facilement accessibles. En effet, Mme Sauer voulait que ces locaux soient ouverts aux habitants du quartier et pas seulement aux résidents de l'habitation donc ils doivent être bien visibles

Question

Pour une telle construction, est-il possible d'obtenir des subventions cantonales ?

Réponse :

Non, car cela entre dans le cadre des logements d'utilité publique et nous sommes dans la catégorie des « appartements protégés ». Il n'y a pas de subvention à la pierre. Il peut y avoir des facilités données par le canton. Si la succession est remise à une fondation, il est possible qu'elle obtienne une facilité de crédit. La commune a de toute manière des facilités de crédit.

Question :

Pour que, par la suite, ce ne soit pas une charge trop lourde pour la commune, y a-t-il un calcul qui a été fait pour savoir si, à terme, ce projet sera autofinancé ou si la commune devra subventionner ce home ?

Réponse

On ne part pas vraiment sur un home, on part plutôt sur une partie d'un immeuble ou d'un bâtiment qui répondrait à ceci avec ce montant que l'on pourrait éventuellement étoffer. Et cette partie de bâtiment, qui répondrait à tout ça, serait évidemment mis en contact avec d'autres espaces pour bonifier le tout. Puis, dès lors que l'on fait un appartement, il devra être mis à un prix correct qui permette son amortissement et les frais. En fait, nous visons un équilibre, nous avons une vision économique globale du projet.

Remarque

- ➔ Pour rebondir sur la proposition de créer cet espace à Malley, une commissaire rappelle qu'au point 2.1 du préavis, Mme F. Sauer souhaitait que cet immeuble soit situé le plus près possible du centre-ville, proche des transports publics et des commerces. Il semble que la région de Malley en soit déjà bien éloignée.
M. J.-F. Clément répond à cette remarque en parlant des différents partenaires de la commune et ajoute que, finalement, cet espace pourrait peut-être être ajouté au patrimoine communal.
- ➔ Un autre Commissaire apporte juste une précision concernant la réalisation d'appartements SIA 500, selon les critères énoncés, le canton accorde des prêts sans intérêt sur une durée de 20 ans.

Point 3 Pas de question.

Point 4

Question :

Concernant la vente de l'immeuble en Allemagne, un Commissaire demande si nous avons une idée globale des coûts que cela va engendrer ?

Réponse

M. M. Perrin répond que nous n'avons pas encore investigué par rapport à cela (courtiers, impôt, taxes, etc.). En effet, cette succession est soumise à tellement de conditions que nous nous

sommes dit qu'il fallait d'abord que la demande passe au Conseil Communal et qu'elle soit acceptée ou non par le Conseil. Après cela, nous investiguerons plus en avant. Par exemple, oui nous devons faire venir un courtier et oui, il y aura un impôt sur la vente selon le droit allemand. Il n'est pas sûr que le fait que nous soyons une collectivité publique, et soyons bénéficiaires de la succession, jouera un rôle. Mais cela mérite vraiment d'être vérifié. Nous serons obligés de mandater un avocat d'affaires pour gérer tout cela.

Question

Le même Commissaire se pose une autre question. Même si actuellement, il ne connaît pas l'état de l'immeuble sis en Allemagne et ne sais pas si c'est un bâtiment locatif, il s'est demandé si le rendement des éventuels loyers ne permettrait pas à notre commune de s'autofinancer pour le projet que Mme F. Sauer veut sur notre commune ?

Réponse :

Donc l'idée serait de gérer le bâtiment en Allemagne et d'en retirer un rendement ? C'est une idée. Serait-ce possible et facilement gérable ?

M. Perrin pense que pour une collectivité publique avoir un bâtiment à gérer à l'étranger ce n'est pas ça qu'il faut. Ce qu'il y a besoin c'est d'avoir du cash pour préavisier un projet.

Il s'ensuit une grande explication sur la rentabilité de cette idée. Elle ne serait pas élevée et difficilement contrôlable.

Par contre, et ce n'est pas une alternative à écarter, si le projet est remis à une fondation, là on remet le cash et ça permet à la fondation de maintenir les vœux de la défunte en ne faisant pas de la rentabilité. Là, on ne gère pas la gestion de l'affaire, on remet et nous mettons à disposition les locaux tels qu'ils sont exigés. Le solde potentiel de la succession n'est pas très élevé et ne permettra que de créer un nombre très limité d'appartements. C'est d'ailleurs pourquoi ce projet est à inclure dans un ensemble intergénérationnel.

A nouveau, les Commissaires et MM. Cément et Perrin se lancent dans une discussion économique. L'inquiétude du boursier communal est d'avoir de l'argent qui dort dans un fonds pendant bien trop longtemps. C'est pour cela que nous devons nous activer pour honorer les volontés de Mme Franziska Sauer en mettant en route ce beau projet.

Un Commissaire demande si nous ne pourrions pas utiliser cet argent pour acheter les parcelles de terrain derrière la poste au niveau de la garderie de la Farandole. M. Clément lui répond que ce ne sera pas possible. La Ville a fait une offre mais le vendeur a choisi un autre acheteur qui proposait plus. Ceci contribue à faire monter les prix de l'immobilier. Cette situation fâche beaucoup le syndic. Donc, à la question est-ce que l'on peut faire quelque chose pour la garderie, nous sommes obligés de répondre que nous ne sommes pas dans la cible (focus) et que nous le regrettons beaucoup.

La présentation de la succession de Mme Franziska Sauer étant terminée, MM. J.-F. Clément et M. Perrin quittent la salle.

Les Commissaires débattent de l'ensemble du préavis. Ils relèvent que :

- La présente Commission doit, aujourd'hui, seulement accepter ou refuser la succession telle qu'elle est présentée dans le préavis 70-2024. Il ne lui appartient pas de débattre de quoi que ce soit par rapport à la réalisation future de cette succession. Il est également relevé que Mme Franziska Sauer a eu un geste magnifique envers la Commune de Renens et aussi par rapport à la vie sociale des différentes générations y vivant.

Par conséquent, à la suite de ce débat, le préavis n° 70-2024 est accepté à l'unanimité par la Commission

- **M. le Président**

Merci M. Delapierre, j'ouvre la discussion

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Feue Madame Franziska Sauer a donné une bonne partie ou la plus grande partie de sa succession à la Commune et, bien sûr, la Commune a accepté, ce que je trouve assez formidable. Là, je me dis : j'espère que dans tous les membres de cette salle qui prônent le collectif cet exemple va être suivi. J'invite donc tous les partis qui prônent le partage et le collectif à déshériter leurs enfants et de faire un héritage intégral en faveur de la Commune qui sera bien à même de gérer cet héritage comme il se doit et laissera leurs enfants dans un égalitarisme parfait dont ils seront remerciés.

- **Mme Roxane Gubler, Les Vert.e.s**

Le Groupe des Vert.e.s se réjouit de ce geste altruiste et remercie Madame Sauer, cette personne engagée et inspirante qui, jusqu'au bout s'est engagée pour ses convictions. Nous vous recommandons d'accepter sa générosité en acceptant ce préavis.

- **M. le Président**

Quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ? ce n'est pas le cas, je prie M. Delapierre de nous lire les conclusions du préavis.

- **M. Roland Delapierre, UDC**

Conclusions

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS

- Vu le préavis no 70-2024 concernant la succession de Mme Franziska Sauer,
- ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet,
- considérant que ledit projet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

ACCEPTE

1. La succession de Madame Franziska Sauer, décédée le 26 juillet 2023, selon le résultat du bénéfice d'inventaire du 23.05.24, aux conditions posées par la défunte.
2. La vente de l'immeuble sis à Schillertrasse 25 à Düsseldorf en Allemagne, permettant ainsi de finaliser la liquidation de la succession de Mme Franziska Sauer.

PREND ACTE que le résultat net de la succession, après la vente de l'immeuble, sera affecté dans le Fonds spécial, aux conditions définies par la défunte, compte no 9233.1010 « Fonds Franziska Sauer ».

- **M. le Président**

Je mets au vote ces conclusions :

Celles et ceux qui les acceptent le font par un lever de main

Celles et ceux qui le refusent

Celles et ceux qui s'abstiennent

C'EST A LA MAJORITE QUE LES CONCLUSIONS DU PREAVIS SONT ACCEPTEES
--

- **M. le Président**

Je remercie M. Delapierre et sa commission pour leur travail et la parole n'étant plus demandée, je passe au point suivant.

15. Rapport de commission - Préavis N°71-2024 –AFTPU – PP5 – BHNS 1^{re} étape - Réaménagement de la route de Cossonay / Prilly et projets connexes - Crédit complémentaire

- **M. le Président**

J'invite M. Jeton Hoxha, Président rapporteur, à nous faire lecture de son rapport

- **M. Jeton Hoxha, PSR**

La commission s'est réunie le mardi 10 septembre 2024 à 19h30 dans la buvette de la salle de spectacles. Cette séance plénière a rassemblé les représentants des trois communes concernées Renens, Crissier et Prilly. La présentation générale du projet a été suivie d'une première série de questions, d'ordre général, puis des questions spécifiques ont été traitées par les diverses Communes dans les salles respectives.

La commission de Renens s'est ensuite retrouvée dans la salle de la Municipalité pour débattre et délibérer.

Elle était composée de Mmes Negri Capt Stéphanie, Joliat Rosana, Berseth Verena, Joerchel Anhorn Bastienne, Thode Angéla et de Mrs Sisto Vincenzo, Benoit Grégoire, Jeton Hoxha (président-rapporteur).

Métraux Colin (Absent – non Excusé).

La Municipalité était représentée par M. Jean-François Clément, Syndic, Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale, accompagnée de Monsieur Christophe Sarda, Chef du service infrastructures et M. Jérémie Wenger, Adjoint au chef de service infrastructure.

Vous avez tous reçu le rapport du préavis, je ne vais pas entrer dans les détails, je vais juste vous dire la prise de parole de la Municipalité (*en italique ci-dessous*)

Objet du préavis et enjeux : Le projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) sur la Route de Cossonay-Route de Prilly s'inscrit dans une stratégie globale soutenue par la Confédération, le Canton et les communes, visant à moderniser les infrastructures de transport et à garantir la mobilité future dans les communes de Crissier, Renens et Prilly. Ce projet fait partie des « Axes forts de transports publics urbains » (AFTPU) de l'agglomération Lausanne-Morges, aux côtés du futur tram T1, du LEB et des métros M1, M2 et M3, formant ainsi un réseau clé pour répondre aux besoins croissants de mobilité.

Lancé en 2011, le projet avance par étapes avec des travaux déjà réalisés dans plusieurs secteurs, tandis que certains restent à finaliser. Le BHNS permet d'améliorer la capacité, la cadence et la vitesse des bus, tout en offrant des aménagements spécifiques à chaque commune, notamment la priorité aux carrefours pour garantir une circulation fluide. En parallèle, divers enjeux sont pris en compte, tels que la création de cheminements sécurisés pour piétons et cyclistes, la gestion des eaux de chaussée, l'assainissement du bruit routier, et la modernisation des réseaux souterrains et de l'éclairage public. De plus, des aménagements paysagers, incluant la plantation d'arbres, contribueront à rendre l'axe plus agréable et convivial.

Prise de parole de la Municipalité :

Depuis plus de 10 ans, Renens avec deux autres communes, Prilly et Crissier s'est engagé dans un projet novateur : le BHNS. Cette initiative vise à révolutionner la mobilité locale tout en soutenant l'essor urbain, en parfaite adéquation avec les objectifs climatiques.

Malgré l'expérience acquise lors de précédents chantiers d'envergure, le BHNS a présenté des défis inattendus, mettant à l'épreuve les ressources humaines et financières des Municipalités. Ces obstacles, bien qu'importants, n'ont pas remis en question la pertinence du projet pour l'avenir de la région. Les aménagements réalisés et prévus constituent un pilier essentiel de la transformation urbaine, promettant d'améliorer significativement le confort, la sécurité et la convivialité des espaces publics.

L'enjeu majeur reste désormais de garantir que la qualité de l'infrastructure soit à la hauteur des ambitions initiales, afin de répondre efficacement aux besoins évolutifs de la population. Ce projet, bien que semé d'embûches, demeure un investissement crucial pour l'avenir, illustrant la volonté des communes de s'adapter aux enjeux de mobilité et de développement durable.

Nous reconnaissons pleinement l'impact de ces difficultés sur notre commune, tout en soulignant qu'elles résultent de circonstances imprévues et indépendantes de notre volonté. Nous nous engageons à redoubler d'efforts pour surmonter ces obstacles et à maintenir une communication transparente avec le Conseil communal et nos citoyens tout au long de ce processus.

Monsieur le Président, si vous permettez, je vais lire les questions, je pense que c'est important, je crois que les commissaires tenaient à ce que je les lise et je vais le faire ce soir. (Les questions et réponses lues sont en *italique* ci-dessous)

Questions des commissaires :

Q1 : *Vu les nombreux défis financiers et logistiques, Renens peut-elle vraiment gérer un projet d'une telle ampleur ?*

Renens est tout à fait capable de superviser un tel projet en collaboration avec les autres communes. Cependant, la réussite d'un projet de cette envergure dépend souvent des personnes impliquées, ce qui peut parfois entraîner des failles.

Q2 : *Comment les prix ont-ils été fixés en tenant compte des éléments tels que le renchérissement ?*

Nous ne pouvons pas fournir de réponse précise pour la suite. Cependant, il est important de noter que les renchérissements pour les années 2022 et 2023 ont été pris en compte dans la fixation des prix de ce préavis.

Q3 : Pour les projets connexes, pouvez-vous nous expliquer quels éléments ont entraîné l'augmentation des prix ?

Plusieurs éléments nouveaux sont apparus au fur et à mesure de l'avancement du projet. Nous avons choisi de les intégrer, car ils répondaient à des besoins réels et inévitables, tels que l'intégration de la fibre optique ou le remplacement d'une conduite usagée. Ces ajustements ont contribué à l'augmentation des coûts.

Q4 : Les prestataires sélectionnés pour effectuer ces travaux sont-ils réputés pour leur sérieux ?

Oui, les prestataires, sélectionnés sur la base d'un marché public, sont reconnus pour leur sérieux et leur expérience a été confirmée par des collaborations réussies sur des chantiers précédents. Cependant, cette fois-ci, nous avons rencontré des dysfonctionnements internes au sein de ces sociétés, en plus de facteurs externes tels que l'augmentation des prix des matières premières liées et de l'énergie liée notamment à la guerre en Ukraine et l'inflation, qui ont également impacté le projet.

Q5 : Quel est le rôle du bureau de Conseil mandaté par la Municipalité pour ce chantier ?

Le bureau de Conseil mandaté par la Municipalité joue un rôle essentiel en fournissant une perspective extérieure et impartiale. Il assure un contrôle rigoureux tout au long du chantier, en veillant à la conformité des travaux avec les normes établies et en apportant des recommandations pour optimiser la gestion du projet.

Q6 : *Au vu des ressources humaines impliquées du service Travaux, plus conséquentes que prévu initialement, comment ont été prises en considération les éventuelles atteintes à la santé des collaborateurs concernés, ce afin de permettre un suivi adéquat du projet ? De plus, étant donné que ce projet monopolise des ressources, peut-on s'attendre à des retards dans le traitement d'autres projets menés en parallèle par ce service ?*

Les problèmes de surcharge du personnel peuvent affecter d'autres projets municipaux. Face à ces situations exceptionnelles, nous devons prioriser et suspendre temporairement certains projets. Nous espérons une résolution rapide, conscients du stress important subi par les employés concernés.

Q7 : Ce préavis intercommunal peut-il faire l'objet d'amendements ?

Oui, car chaque commune examine et traite le préavis de manière individuelle.

Juste avant de lire la délibération, M. le Président, je vais lire aussi c'est important de le rappeler :

La commission tient à souligner dans ce rapport qu'un litige est en cours entre les parties prenantes de ce projet. Par conséquent, il a été convenu avec tous les participants de la séance que certaines informations discutées ne seront pas retranscrites.

La commission invite également la Municipalité à nous tenir informés des résultats de l'expertise engagée, comme mentionné dans le préavis.

Délibération de la commission :

Après une discussion animée, la commission a voté en faveur des conclusions du préavis, avec 5 voix pour, 0 contre et 3 abstentions.

- **M. le Président**

Merci M. Hoxha, j'ouvre la discussion

- **M. Florian Gruber, PLR-PVL**

Pour la seconde fois en quelques années, notre Commune se trouve dans la fâcheuse posture de devoir trouver auprès de ce Conseil un financement exceptionnel à 7 chiffres pour des projets qui sortent du sentier qui leur était tracé. Lors de la précédente interpellation à 7 chiffres, la Municipalité avait déjà dépensé le montant demandé devant ce Conseil et nous n'avions eu que le choix d'accepter. D'ailleurs, et cela avait été clairement indiqué, même en cas de refus de ce Conseil, les montants auraient été inscrits et imputés au budget de la Commune. Le groupe PLR-PVL remercie aujourd'hui la Municipalité de proposer, avant de dépenser, ce préavis concernant l'extension du crédit lié à ce projet.

La responsabilité des intervenants externes est encore en traitement et reste à établir dans ses détails et nous paraît pouvoir expliquer en tout ou partie la dérive budgétaire dont il est question aujourd'hui. Il se pourrait donc tout à fait en fonction des négociations et des décisions de justice que le montant que nous allons voter soit finalement moindre qu'annoncé.

Ces deux points, positif pour l'un et potentiellement moins douloureux pour la Commune pour l'autre amènent néanmoins un questionnement au sein d'une partie du groupe PLR-PVL concernant la gestion de projets complexes et au financement des projets importants.

Un premier questionnement concerne la possibilité pour la Municipalité d'augmenter de manière illimitée le coût d'un budget une fois qu'il a été voté par le Conseil communal. Cette possibilité, tempérée seulement par l'obligation d'en parler à la commission des finances, nous paraît se transformer en risque inacceptable au vu des montants en jeu, plus d'un million pour la Ferme des Tilleuls, plus de 7 millions pour le BHNS. Vingt, trente, quarante millions pour le prochain

projet ? C'est un risque inacceptable et je remercie encore une fois la Municipalité de nous proposer un vrai préavis, potentiellement refusable aujourd'hui. Mais qu'en sera-t-il de la prochaine occurrence ?

Un second questionnement nous paraît toucher à la capacité de la Commune à accompagner ces projets d'envergure. Près de 9 millions de surcôt apparaissant soudainement en cours de deux projets, un peu comme un diable qui sort d'une boîte surprise. Notre Syndic nous a rappelé à de nombreuses reprises que les ressources de la Commune sont rares, ressources rares signifie temps limité et ce temps limité nous coûte des millions. Au risque d'être accusé de cogérance, je signale à notre Municipalité que le canton fait appel en permanence à des contrats de location de service pour engager du personnel spécialisé et dédié à un voire deux projets d'importance majeurs. Au vu des montants dont il est question, ce sont plusieurs dizaines d'années de ces consultants spécialisés qu'il serait possible d'engager pour suivre, de manière pointue, ces projets avant que ces coûts RH atteignent les dépassements qui nous sont aujourd'hui demandés.

- **Mme Roxane Gubler, Les Vert.e.s**

Aujourd'hui, à ce stade, il faut que le projet soit concrétisé. Les Communes sont engagées envers leur population, nous devons assumer. Ce préavis est une démarche courageuse à l'égard d'un projet qui dérape pour des raisons externes à l'administration. Ce préavis permet aussi d'envoyer un signal aux entreprises et mandataires qu'ils ne peuvent pas dépenser sans limites et que les Communes, la Commune de Renens, disent stop.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

Je déclare d'abord mes intérêts : je suis propriétaire d'une petite maison. J'ai une question double à la Municipalité, je crois me souvenir que la Municipalité avait obtenu une subvention cantonale au début des travaux pour le Bus à Haut Niveau de Services. Ma double question c'est : mes souvenirs sont-ils exacts ? et si oui, la Municipalité a-t-elle pensé à demander une aide cantonale pour le dépassement ?

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Madame la Conseillère communale, vos souvenirs sont justes. Le Canton finance 20 millions pour l'ensemble des BHNS, des AFTPU de Renens ou de Crissier jusqu'à Lutry, donc, il va partager ces 20 millions entre l'ensemble des projets et cette subvention arrive à la fin. Par contre, le Canton n'a pas prévu de financer plus, c'est dans EMPD (*Exposé des Motifs et Projet de Décret*) qui a été voté il y a quelques années. Mais c'est juste, il y aura une subvention de ces montants qu'on demande qui va être déduite.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

Si j'ai bien compris, ce montant n'aura pas de rallonge.

- **M. Roland Delapierre, UDC**

Je suis un peu surpris que, tout d'un coup, on a dépensé des centaines de milliers de francs, je ne parle que de chez nous, pour des bureaux d'études et ces bureaux d'études n'ont rien fait ? Enfin, non, ils ont fait des factures. Comment on veut arriver à ce que des chiffres comme on a maintenant, on a des dépassements de crédit. Moi j'ai travaillé dans le bâtiment, on avait droit à 10 ou 20% de dépassement de budget etc... Si vous avez lu le courrier des lecteurs du 24 septembre, un habitant de Renens dit : « l'inquiétant chantier du super bus », maintenant on nous demande 7 millions et si vous regardez bien, c'est marqué que ce n'est pas fini, on finira les comptes à la fin. Cela veut dire que ça fait 7 millions maintenant, on ne sait pas où ils vont passer. Par contre, je m'excuse parce qu'au dernier Conseil j'étais un petit peu « remonté », j'ai parlé de magouilles, je m'excuse mais je me suis corrigé, ce n'est pas des magouilles, mais c'est des suppositions. Quand on voit, si vous passez de Crissier-Renens-Prilly et que vous voyez plein de machines de chantier toutes neuves, ils n'ont même pas eu le temps de les peindre ils ont juste mis des autocollants dessus, il ne faut quand même pas prendre les concitoyens pour des idiots.

Il passe où cet argent ? Si vous regardez près de Crissier, sur la Mèbre, ils ont goudronné ils ont mis 30 ou 40 cm de goudron, deux mois après, on enlève le goudron pour faire des trous. Je ne sais pas si dans nos autorités, dans les techniciens ou les ingénieurs on a des gens qui sont capables de surveiller un peu ces chantiers ? Sur la Rue de Lausanne il y a des excès au niveau des dépenses, mais c'est gentil, parce que nous on continue à payer des impôts.

- **M. Pierre Borloz, PSR**

Oui, il y a 7 millions de plus qu'on nous demande, mais je crois que pas bien loin de la moitié de ces choses, de ces suppléments sont faits pour améliorer aussi l'infrastructure. Qu'aurait pensé notre population si, dans une année on finit les travaux tels qu'ils ont été planifiés et que deux mois après, on rouvre pour changer des collecteurs, pour mettre de la fibre optique, pour faire d'autres interventions au niveau électrique ou choses comme ça ? je crois que cela aurait été encore pire au niveau financier. Donc, oui, il y a un ajout de bien-faire avec des infrastructures qui seront plus ou moins modernes et acceptables. Au nom du Groupe socialiste, je vous recommande d'approuver le préavis tel que présenté par la Municipalité.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Que les âmes sensibles évacuent la salle ! Bon... une rallonge de 7.6 millions pour le Bus à Hauts Niveau de Services. Il est des pages internet qui vieillissent mal : sur le site ouest-lausannois.ch on peut trouver ainsi une dépêche qui dit en majuscule : « LE CHANTIER DU BHNS DEMARRE, dès le 19 avril, il y a 2 ans, le chantier de Bus à Haut Niveau de Services BHNS va s'installer sur la route de Cossonay pour une durée de 3 ans. Les travaux se dérouleront sur les trois Communes de Renens, Crissier et Prilly, mise en œuvre en 2025 ». Probablement plus vers le mois de décembre que vers le mois de janvier. Donc, après ces années de travaux, nous n'en voyons pas le bout, il n'y a encore pas encore la moitié de la route qui est faite, je le sais, je passe là plusieurs fois par jour et on nous demande une rallonge. Alors, bien sûr, il y a des opportunités, des collecteurs, mais enfin on ne va pas se mentir, il suffit de lire le rapport de commission et même le préavis lui-même : il y a des murs qui ont été oubliés, il y a des murs qui ont coûté plus cher, il y a des disputes dans l'organisation du chantier, enfin il y a beaucoup de choses qui auraient pu être mieux faites, même si on essaie de récupérer quelques miettes à gauche et à droite. Tout cela pour un Bus à Haut Niveau de Service qui n'arrivera jamais ! Alors, pourquoi je dis jamais ? Oui, bien sûr, à grands coups d'argent, on va finir par finir ce chantier, les contribuables s'en souviendront, mais ce ne sera pas un Bus à Haut Niveau de Service, parce que dès le départ, le Bus à Haut Niveau de Service implique une fréquence entre les bus qu'il n'est pas possible de maintenir puisque la section de Lausanne n'est pas capable de les accueillir, donc, en fait, on n'arrivera pas à tenir la cadence qui nous est promise à la fin. Ensuite, on sait que c'est une rallonge et on sait aussi que ces 7.6 millions ne sont pas la fin de l'addition et qu'il y en aura encore au moins une autre. Ensuite, comme l'a rappelé un collègue lors du dernier Conseil, nous savons aussi que les, enfin nous avons appris, à confirmer par la Municipalité, que les transports communs lausannois ne disposent ni du matériel ni du nombre de chauffeurs en quantité adéquate pour garantir cette ligne. Finalement, quand cette montagne aura accouché d'une souris, nous réaliserons que prolonger la ligne 9 jusque vers Crissier ne méritait peut-être pas autant de millions. Nous, nous avons la chance à l'UDC d'avoir été contre ce projet dès le départ, d'où la douloureuse phrase du « je vous l'avais bien dit ». Et c'est en tous cas avec cette sérénité d'esprit que nous pourrions voter non à cette rallonge, comme nous avons voté non au projet initial.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je souhaite poser une question à la Municipalité : indépendamment du vote oui, non ou je m'abstiens, ma question est du point de vue légal : au vu des montants, des financements, des subventions reçues par le Canton, que cette rallonge soit votée ou pas au niveau du Conseil, a-t-on l'obligation de le terminer ou non ? Et si on a l'obligation de le terminer et que, par hasard, le vote du Conseil serait non, quelles en seraient les conséquences ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je comprends que ce préavis bouleverse, interpelle ; nous avons aussi vécu tout ceci depuis le début des difficultés et, nous aussi, nous n'étions pas contents de voir qu'avec nos partenaires nous n'arrivions pas, non seulement à tenir ce projet dans les temps, mais dans les coûts imaginés et on y a laissé beaucoup d'énergie. Dans ce qui a été dit, c'est que c'est un projet essentiel, on requalifie toute une route, on requalifie la mobilité, on requalifie tout ce transfert qui va demain de Lutry à Bussigny et là, on est sur l'étape centrale qui est essentielle. Il y a des quartiers qui arrivent : Arbora à Crissier, ces gens attendent qu'on leur mette à disposition une mobilité différente que celle que la voiture apporte. On a une obligation de le réussir et on va le faire. Votre question est de savoir peut-on aujourd'hui laisser le chantier comme cela ? Bien sûr que non... ce n'est pas une option. On ne pourrait jamais défendre le fait que nous ne terminions pas ce magnifique dossier, parce qu'il est magnifique dans le sens où il permet aux axes de transports publics d'avoir de l'efficacité, il dédie des couloirs aux voitures, il dédie des espaces aux vélos et aux piétons et, pour être un de ceux qui habitent le nord de cette Ville, j'en suis plutôt satisfait, cela amène vraiment un vrai plus. Souvenez-vous, au début on trouvait que pour nous, Renens, ce n'était pas le bon moment parce qu'on avait déjà le tram, mais à la demande aussi et collégialement avec nos partenaires que sont Crissier et Prilly, on a accepté de mener ce chantier et, comme vous l'avez dit, M. Montabert, on espérait que tout se passe bien et dans les temps prévus. Il faut savoir que dans l'intervalle il y a eu des crises, une guerre en Europe, des problèmes de matériaux, de livraisons et tous les chantiers de la région sont un peu impactés par des paramètres de coûts qui changent, de matériaux qu'on a de la peine à obtenir, de livraisons tardives. On vit peut-être aussi une période importante de surchauffe, à savoir que, où que vous leviez les yeux, vous voyez des grues et peut-être qu'aujourd'hui les compétences nous manquent aussi pour suivre clairement ces dossiers. Il ne faut pas se voiler la face, on a eu ici ou là quelques difficultés ; heureusement chez nous ce ne sont que des coûts matériels, d'autres endroits ont d'autres difficultés à affronter eu égard à la connaissance des ouvriers, des ingénieurs que l'on engage. Effectivement on n'est pas fiers de ceci, on n'est pas contents, nous aussi, en Municipalité on en a débattu, on a eu les mêmes regards que vous de mécontentement, de rage, de colère et après on est allés voir les dossiers et on a vu que finalement, il y a une part qui est des chantiers que l'on a modifiés et il y a une part qui est un inconnu. On a déjà pris un avocat, un conseil, pour voir quelle est la part qui est imputable à la Ville et qu'est ce qui est imputable aux mandataires, ça on le trouvera, on va le trouver. Mais on vient vers vous en toute transparence pour vous dire : ça coûtera ça, sans savoir vraiment finalement si cela suffira ou pas. J'aimerais juste sortir la Ferme des Tilleuls de ce débat, pardonnez-moi, parce que c'est une magnifique réussite et oui, bien sûr, on n'avait pas vu qu'il y avait des vieilles poutres, on n'a pas vu certaines choses, mais, aujourd'hui, qui regrette ici, franchement, le dépassement de crédit qu'on a fait pour ce lieu magnifique, c'est un lieu qui rayonne, on en est fiers, c'est maintenant un lieu inscrit sur la carte mondiale de l'Art brut ; on a un peu dépassé le budget, mais aujourd'hui, franchement...

On va travailler ce BHNS, on ira voir maintenant, âprement avec nos mandataires ce qui a été mal fait où est-ce qu'on a pu, nous, faire différemment, sur un process, sur telle ou telle tension il y aura un 40-60 ou un 70-30, on verra, mais on va apprendre de ceci. Et comme dit dans le document, pour une partie ce sont des choses que l'on aurait dû faire plus tard, donc on n'est pas fortement mécontent de ça. Et il reste ces 4 millions de dépassement et on va travailler avec nos mandataires. Mais clairement, aujourd'hui, par rapport à toutes celles et ceux qui ont leur route ouverte, leurs accès sur la route, on leur dit : on arrête... j'ai l'impression qu'on aurait un certain nombre de mécontents sur le nord de la Ville et il y a des quartiers qui arrivent vous avez vu : Arbora ils sont là, ils habitent les maisons. Face au garage de l'Etoile, les nouveaux bâtiments faits par Prilly, les gens sont là, ils attendent des bus, enfin... on ne peut pas s'arrêter là. Alors après, juridiquement, techniquement est-ce qu'on pourrait avoir des règlements qui disent que l'on peut ou pas, je pense que nous, notre responsabilité de Municipalité avec celle de Prilly, Crissier c'est clairement de finir ce projet, voir ensuite avec nos partenaires ce qui a dérapé, qui est responsable de quoi. En termes de compétences à l'interne, je peux vous rassurer nous avons

des ingénieurs, des équipes qui sont compétentes pour mener ce type de dossiers. Du reste, dès le début, on avait décidé que le SDOL faisait le projet et que les compétences des différentes Communes, des trois Communes, étaient suffisantes pour mener ce projet à bien, sachant que Renens avait une particularité : on devait joindre Prilly et on devait joindre Crissier. Mais nos collaborateurs peuvent le faire et on va le faire. Après, l'environnement a changé, il y a eu différentes crises et on espère le finir au plus vite, parce que les gens, à Renens, nous disent aussi : « on vous suit, mais maintenant tant que faire se peut, mettez une fin à ces travaux » et on les a entendus aussi.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je vous remercie. Pour être sûre d'avoir compris, je vais me permettre de reformuler : d'un point de vue légal, la Commune a l'obligation de terminer ces travaux, on aura le vote qui va décider si on donne le montant, si le vote n'est pas favorable, il va falloir trouver une autre manière pour terminer ces travaux. Ma compréhension est correcte ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

La question de l'obligation légale, je ne la comprends pas forcément bien. On a fait un préavis, on vous dit voilà ce que l'on va faire, on est presque à bout touchant, enfin on est les moins à bout touchant puisque les autres ont mieux avancé que nous. Mais aujourd'hui, laisser la route comme ça, pendant 5 ans, 6 ans....

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Alors ma question d'un point de vue légal, elle est plutôt de l'ordre de : du moment qu'on a présenté un projet, que des subventions cantonales ont été données, qu'il y a eu des engagements qui ont été faits, je peux imaginer par exemple envers les TL qui dans le développement du réseau concernent également cette extension. Est-ce que si on ne fait pas ou si on a un retard qui peut être conséquent, est-ce que cela peut avoir un impact sur les subventions qui nous sont données ? Est-ce que cela peut faire que les TL se retournent contre nous parce que le projet annoncé dans un temps donné a pris du retard et peut impacter leur propre développement de réseau ? C'est plutôt dans ce sens-là. Est-ce qu'on est attaquables si on termine dans un certain délai, le délai sachant qu'il peut être prolongé d'autant plus en fonction du résultat du vote de ce soir, entre autres ?

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Encore une fois, la question n'est pas très claire. Nous sommes venus avec un projet, on demande de discuter du projet. Maintenant, les subventions sont versées à la fin, donc tant qu'on ne termine pas les travaux, nous n'aurons pas les subventions, on doit terminer ces travaux. Maintenant, de la façon dont on les termine cela se discute et on le fait au mieux. On a pu l'expliquer à la commission aussi de la façon la plus transparente possible. Nous avons maintenant cet engagement, et on l'a pris entre les trois Communes et on l'a pris, évidemment avec les TL, à qui on demande de suivre et de venir avec ce bus ; le bus existe déjà jusqu'à Prilly, il faudra en acheter des supplémentaires pour compléter en direction de Crissier. Les TL ne vont pas nous attaquer si on met une année ou deux de plus. C'est une offre que nous construisons tous ensemble. Par contre, nous avons posé une ambition commune entre les trois Communes et c'est là que l'on se doit d'y répondre et notamment aux yeux des nombreux habitants qui arrivent dans cette région le long de la route de Cossonay. C'est ça notre engagement. Maintenant, j'aimerais reprendre les propos de M. Gruber au début, il a raison, clairement nous avons souhaité, nous avons entendu même si on a dit qu'on ne parlait plus des Tilleuls, mais on a beaucoup appris avec l'aventure, avec le dossier des Tilleuls. A l'époque, on nous avait dit : « vous pouvez finir le chantier et vous viendrez à la fin ». La commission a très peu apprécié cette façon de faire et ensemble nous nous étions engagés à dire que si, un jour cela devait arriver de nouveau, on ne l'espère évidemment pas, et honnêtement cela fait 10 ans qui se sont écoulés entre temps, on ne peut pas dire que cela arrive tous les jours, on s'était engagés à informer. C'est pour cela qu'on est venus en octobre

passé en disant qu'il y a un problème, on est vraiment venus de façon transparente et on a promis qu'on reviendrait avec un préavis, on a travaillé fort, refait les calculs, vérifié les choses et c'est pour cela que l'on peut venir maintenant avec un préavis où on travaille en partenaires, Conseil communal et Municipalité, pour mener ce dossier à terme. On a aussi engagé, effectivement, une personnalité extérieure, un expert extérieur qui nous a aidé à lever un peu les yeux du dossier dans lequel on était pour pouvoir mieux négocier avec les entreprises. Donc, on a essayé de faire au plus près et en confiance avec le Conseil communal et c'est dans cet esprit que nous sommes là aujourd'hui. Le Syndic l'a dit nous ne sommes pas fiers, nous ne sommes pas contents et nous allons nous battre jusqu'au bout et on va aussi veiller à faire des économies à chaque endroit où on peut, parce que ces montants, pour nous, ne sont pas acceptables. Il y a probablement eu une sous-estimation, mais il y a aussi des problèmes et on va faire porter la responsabilité là où il faut. Je vais répéter comme l'a dit tout à l'heure, je crois M. Borloz, dans les 7 millions que nous demandons il y a 2,8 millions qui sont pour un collecteur, si nous n'avions pas eu ce préavis, on serait venus avec un autre préavis uniquement pour le collecteur. Ce n'est donc pas une dérive de 7 millions, mais bien une de 4,8 millions.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Tout à fait, le préavis l'explique très bien. Je vous remercie pour ces clarifications. Je trouve que c'est d'importance d'accueillir ces nouveaux quartiers, mais je pense que c'est également très important d'être transparents ici ce soir, de pouvoir évoquer ce sujet, parce qu'actuellement il y a de nombreuses personnes, des habitants de la Commune, qui se posent des questions. Je pense que c'est légitime qu'ils aient ces explications et qu'ils reçoivent ces réponses. Je pense que le débat qu'on a ce soir est vraiment salubre pour apaiser les tensions.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Quand ce soir on évoque les erreurs de millions, cela me rappelle aussi d'autres erreurs de milliards, mais ça c'est un souvenir que vous avez tous en tête. On a discuté dans le Groupe de la Fourmi rouge de la situation de ce projet et si je prends la parole, je ne veux pas d'amalgame avec d'autres gens qui se sont exprimés, mais je veux quand même dire que même dans notre Groupe il y a eu beaucoup de gens qui étaient mécontents, mécontents de comment tout cela s'est déroulé, comment cela se fait que les réunions de chantier, l'observation de ce qui se passe, ce que les gens nous disaient ; ce que moi j'ai vu, parce que j'habite par là-bas, ce que j'ai vu sur les chantiers, j'ai eu l'impression qu'on était dans une république bananière : il y avait des ouvriers qui s'engueulaient, ils n'avaient pas le matériel qu'il fallait ... donc, il y a du mécontentement même dans notre Groupe de la Fourmi rouge et pour éviter les amalgames, beaucoup de Conseillers communaux de la Fourmi rouge, je pense, vont s'abstenir, ils ne vont pas s'abstenir car ils ne veulent pas ce projet, ce projet il doit se terminer, certainement qu'il coûtera beaucoup de millions, mais il doit se terminer, on ne peut pas faire autre chose ; mais si vous allez voir dans un moment, lors de la votation, que des Conseillers de la Fourmi rouge s'abstiennent, sachez que ce n'est pas car ils sont contre le projet, mais c'est que quelque chose n'a pas joué, quelque chose les inquiète et cette inquiétude, qui est aussi la mienne, est beaucoup dans la population. Ce n'est pas pour attirer des voix à la Fourmi rouge que je dis ça, mais c'est quelque chose qui ne s'est pas bien passé, preuve en est que notre Municipalité a bien fait, a lancé une procédure, donc il y a quelque chose qui n'a pas joué, qui n'a pas été bien fait. Il y a quelque part quelqu'un qui « a triché » ou qui n'a pas bien travaillé ou n'a pas bien organisé les chantiers. Alors, voilà, je tenais à vous dire que si on s'abstient sur ce vote c'est pour ces raisons et pour éviter des amalgames avec des voix certainement qui vont s'exprimer contre ce préavis.

- **M. Roland Delapierre, UDC**

J'ai juste une question pour la Municipalité : quand je vois Prilly centre, la route fait entre 20 et 25 mètres de large et tout d'un coup on arrive sur Renens, les Baumettes etc... Renens-Crissier, la route fait 40-50 mètres de large. On a détruit des centaines, voire des milliers de m² de verdure, on a abattu des arbres, excusez-moi, personnellement j'ai même entendu d'autres personnes, je

ne suis pas tout seul, qui ont dit mais pourquoi on a abattu tous ces arbres, pourquoi on a arraché toute cette verdure ? pour mettre du goudron... Et après on entend les autorités, je ne dirai pas qui, qui disent on va renaturer, on va remettre de la verdure et qu'est-ce qu'on fait ? on met du goudron. Par contre, j'ai félicité pour le giratoire des Paudex où on a réussi à mettre de la verdure, mais bon ça, je pense que c'est juste un accident.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

C'est assez compliqué d'entendre cela quand le projet n'est pas fini. Au début on doit casser, ensuite on refait. S'il y a des différences entre Prilly et Renens c'est simplement qu'à Renens il y avait de la place pour permettre aux bus de croiser facilement et d'avoir la priorité et de donner aux autres modes de transport leur propre espace ; c'est ça le projet, mais ce projet a été expliqué, il a été mis à l'enquête tel quel et la verdure viendra encore, ce n'est pas maintenant qu'on la met, ce n'est pas le bon moment, elle souffrirait beaucoup trop.

- **M. le Président**

Je crois qu'on a fait le tour de la question, je vous propose que M. Hoxha nous lise les conclusions.

- **M. Jeton Hoxha, PSR**

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS

Vu le préavis intercommunal N° 71-2024 de la Municipalité du 26 août 2024 ;

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

ALLOUE à la Municipalité un crédit complémentaire de **CHF 7 672 600.– TTC** pour les travaux liés à AFTPU – PP5 – BHNS 1re étape.

Ce crédit complémentaire sera financé par voie d'emprunt conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Il figurera dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif suivant :

- No 3820.1054.5010 « BHNS – Génie civil et autres travaux » pour CHF 4 857 400.– TTC.
- No 3861.1056.5010 « Travaux collecteurs – projets connexes » pour CHF 2 815 200.– TTC

- **M. le Président**

Vu la forte teneur émotionnelle et l'importance du dossier, je propose que les scrutatrices officient pour le décompte des votes et je mets au vote les conclusions de ce préavis. :

Celles et ceux qui les acceptent le font par un lever de main - 25

Celles et ceux qui les refusent - 3

Celles et ceux qui s'abstiennent - 25

**C'EST A 25 VOIX POUR ET 3 VOIX CONTRE QUE LES CONCLUSIONS DU PREAVIS
SONT ACCEPTEES**

Ah oui, le total M. Guedes, c'est pour le quorum ? On est 56 maintenant, on était 45 en début de séance, mais on est 56 maintenant.

Brouhaha dans la salle

Je vous confirme que 25 + 25 + 3 font bien 53, qu'il manque 3 personnes, mais en démocratie il n'est pas interdit d'aller aux toilettes ou de s'abstenir de voter et de quitter la salle. Pour la secrétaire, je confirme que sur 56 présents, 53 ont voté avec 25 oui, 3 refus et 25 abstentions. Cela vous convient ?

Je remercie M. Hoxha et sa commission pour leur travail et la parole n'étant plus demandée je passe au point suivant.

16. Dépôt de préavis – discussion préalable

Préavis intercommunal N° 72-2024 - Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Chavannes-près-Renens - Secteur 15 « Terrains de foot / Praz Véguey »

Date et lieu de la séance de commission :

Lundi 7 octobre 2024 à 19H00 - Centre technique communal, rue du Lac 14

Présidence PLR-PVL en la personne de M. Pascal Golay

PLR-PVL : Jean-François Constant

Les Vert.e.s : Angela Thode et Cristina Baquero

UDC : Colin Métraux

Fourmi rouge : Elisabete Cunha et Vincenzo Sisto

PSR : Benoît Grégoire et Pierre Borloz

- **M. le Président**

Je profite de rappeler à tous les Présidents de commissions et aux commissaires que la date de remise des rapports est fixée au plus tard au lundi **28 octobre 2024 à 12h00**.

J'ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, je clos la discussion et passe au point 17

17. Motions, postulats, interpellations

- **M. le Président**

Nous n'avons pas de développement de postulat ce soir, par contre nous avons des dépôts, j'invite M. Pierre Borloz à déposer son postulat, titre et conclusion.

Dépôts de postulats

- **M. Pierre Borloz, PSR**

Titre : Pour une liste des salles communales et privées sur la Commune de Renens, accessibles aux seniors et aux personnes à mobilité réduite à usage public.

Conclusion : Je demande à notre Municipalité d'étudier la possibilité de faire un inventaire des salles disponibles à la location sur notre Commune avec, notamment, mention du type d'accès, du lieu ainsi que de la personne référente pour les réservations ainsi que de l'intérêt de rendre cette liste disponible sur le site internet de renens.ch

- **M. le Président**

Merci M. Borloz, j'invite Mme Ndeye Awa Diédhiou à déposer son interpellation, qui finalement est un postulat.

- **Mme Ndeye Awa Diédhiou, PSR**

Titre : Pour l'intégration de zones d'ombrages dans les places de jeux pour enfants.

Conclusion : Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de recenser les places de jeux publiques les plus exposées au soleil et les évaluer en termes d'aménagement paysager et d'installations de structure d'ombrage. Objectif : identifier les places de jeu pour enfants les moins aménagées afin d'anticiper sur l'impact que l'augmentation des températures estivales pourraient avoir sur les enfants.

- **M. le Président**

Merci Mme Diédhiou, j'invite Mme Elisabete Cunha à déposer son interpellation

- **Mme Elisabete Cunha, Fourmi rouge**

Interpellations

Amélioration du confort de la mobilité douce sur l'avenue de Florissant.

L'avenue de Florissant, entre les magasins Migros et Denner, est vraiment en pente. Sur ce tronçon on trouve encore deux restaurants et une pharmacie. Tous ces commerces génèrent un important trafic piéton. J'habite le quartier et je vois beaucoup de gens monter l'avenue, certains péniblement, en plusieurs étapes, et je me dis que des bancs, là, les soulageraient, et pourraient leur offrir des îlots de repos avec des facilités de rencontres et d'échanges. Ce tronçon d'avenue et ses commerces attirent aussi vélos et trottinettes ; on en voit plein, attachés aux lampadaires, aux panneaux de signalisation, aux arbres, etc. Alors que l'avenue est bordée de places de parcs pour automobiles, rien n'est prévu pour ces deux roues, qui occupent peu d'espace.

Je souhaite que cette interpellation incite la Municipalité à prendre des mesures, sur l'avenue de Florissant et ailleurs dans la Commune, pour l'encouragement de la mobilité douce ainsi que le prévoit son plan climat.

- **M. le Président**

Merci Mme Cunha, j'invite M. Silvio Torriani à déposer son interpellation

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Interpellation

Je vais vous lire l'interpellation, qui pour une fois et c'est bien, est conjointe POP-Fourmi Rouge, Parti Socialiste de Renens et aussi du Groupe des Verts.

Objet : Fermeture du Centre d'Imprimerie de Lausanne (CIL)

Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Nous nous permettons de vous interpellier concernant la fermeture annoncée de l'imprimerie du Centre d'Impression Lausanne (CIL) à Bussigny, propriété du groupe Tamedia. Cette décision, qui entraîne le licenciement de 63 travailleurs, représente une véritable catastrophe sociale pour notre région. La fermeture prévue pour mars prochain ne laisse aucune alternative aux employés, dont beaucoup ont des années de service, et qui se retrouvent soudainement privés de perspectives d'avenir. Outre la perte de ces emplois, c'est également un savoir-faire unique qui disparaît, impactant non seulement les travailleurs mais aussi tout un secteur économique local.

Cette situation n'est malheureusement pas isolée. Ces dernières années, le district de l'Ouest lausannois a été frappé par une véritable saignée d'emplois industriels. Nous avons vu les fermetures et les luttes des travailleurs se multiplier : Ruegg à Crissier, Micarna à Ecublens, pour ne citer que quelques exemples récents. Nos industries sont pillées, délocalisées ou démantelées, et chaque fermeture laisse dans son sillage des familles sans ressources, des compétences perdues et un tissu économique local affaibli. Ces décisions, souvent prises par de grands groupes sans aucune considération pour leurs employés et pour l'impact local, nous appellent à

réagir. Il est crucial que la puissance publique, à commencer par nos Communes, s'engage activement dans la défense des emplois de notre région et de notre industrie. Les conséquences dramatiques de ces fermetures sont d'abord et avant tout locales : une hausse du chômage, une perte de revenus fiscaux pour les Communes et une dégradation du tissu social. Les Communes ont donc un rôle central à jouer. Elles doivent intervenir pour empêcher ces pertes d'emplois, non seulement par solidarité avec les travailleurs touchés, mais aussi parce que leur propre avenir économique est en jeu. Il en va de l'intérêt public d'éviter cette désindustrialisation galopante et de soutenir une économie locale diversifiée.

Ainsi, nous enjoignons la Municipalité à peser de tout son poids dans cette affaire. Il est impératif que la Ville de Renens entre en contact avec Tamedia et se propose comme médiateur afin de faciliter les discussions pour la sauvegarde des emplois du Centre de Bussigny. Nous ne pouvons pas rester inactifs face à cette situation, et la Ville de Renens doit user de tous ses moyens pour faire pression et apporter des solutions. Nous demandons également à la Municipalité de coordonner ses efforts avec les autres Communes du district de l'Ouest lausannois afin de constituer un front commun pour défendre nos emplois et nos industries. Seul un effort collectif pourra permettre de freiner cette érosion et de garantir un avenir plus serein à nos travailleurs et à notre économie. Cela nous amène donc à poser les questions suivantes à la Municipalité :

- Peut-elle entrer en contact avec Tamedia pour soutenir le principe d'un maintien de l'imprimerie à Bussigny et des emplois concernés ?
- Est-il possible de discuter avec les autres Municipalités du district pour convenir d'une stratégie et position commune de défense des emplois et de l'industrie ?
- Le cas échéant, la Municipalité pourrait-elle faire œuvre de médiation ?

Nous vous remercions de votre attention et espérons que vous saurez répondre à cette interpellation avec toute la détermination nécessaire pour défendre les intérêts de notre région.

• **M. le Président**

Merci M. Torriani, j'invite M. Luis Guedes à déposer son interpellation, on fait les réponses après, comme ça on les fait en bloc, c'est plus simple.

• **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Interpellation concernant la protection des données personnelles

Lors de la séance du Conseil communal de mai 2024, Mons collègue, M. Neal était intervenu sur la nouvelle mesure de sécurité mise en place pour l'accès des e-mail @renens.ch. J'avais moi-même rebondi sur cette intervention pour protester contre l'installation d'une application non-désirée sur du matériel privé. M. Keller, en sa qualité de professeur d'informatique, avait appuyé mon discours en expliquant les risques d'avoir ce type de applications intrusives et soumises à une licence au lieu d'avoir des applications appelées « Open Source.

Malheureusement, nos craintes quant à la privacité des données avec ce type d'applications se sont avérées être vraies. En effet, dans l'article paru dans le 20 Minutes du 26 septembre 2024, on y apprend que le Département de l'instruction publique du Canton de Genève a décidé de ne plus utiliser la suite du logiciel Microsoft (Outlook, Word, Excel, PowerPoint) pour une raison de protection de données personnelles de ses élèves qui n'étaient plus garanties.

Comprenez donc mon inquiétude à cet égard. D'un côté on essaie de se protéger contre les attaques informatiques et les hackers mais en même temps, on met à disposition toutes nos données personnelles chez Microsoft. Moi-même, lors d'un entretien téléphonique avec M. Romain Roy du département informatique de la ville de Renens, avait soulevé la question quant à protection et utilisation de nos données par Microsoft et M. Roy n'avait pas pu être en mesure de confirmer la sécurité de celles-ci.

Au vu des faits exposés ci-dessus, je demande à la Municipalité, qu'un membre du service informatique de la Ville de Renens puisse venir à une prochaine séance du Conseil communal afin

d'expliquer tous les risques relatifs à la sécurité et utilisation de nos données personnelles par Microsoft.

Je vous remercie de votre attention

- **M. le Président**

Merci M. Guedes j'ouvre la discussion sur ces interpellations en commençant, je suppose, par la Municipalité qui voulait répondre, en tous cas, à M. Torriani.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Pour M. Torriani, effectivement merci de renforcer notre regard sur la presse qui est extrêmement malmenée. Il y a Bussigny, mais juste avant, vous avez peut-être vu le nombre de journalistes qu'on a licenciés, je ne sais plus quelle est l'organisation qui a licencié les journalistes. Une crise terrible auprès des journalistes, de l'imprimerie, de la presse, c'est une crise terrible qui se fait autour de la formation de l'opinion, de la citoyenneté. On a aussi toutes celles et ceux qui veulent atténuer la redevance à la télévision, couper les moyens à la presse publique afin que celle-ci en ait encore moins. On est dans une dynamique extrêmement préoccupante de formation de l'opinion, de diversité d'opinions et d'accès à l'information. Il est vrai que c'est non seulement préoccupant par rapport au savoir, savoir-faire, aux familles qui perdent leurs emplois, mais c'est aussi préoccupant par rapport à ce que l'on aura demain comme informations ; quelques fois on cite le 20 Minutes comme source d'information, je trouve bien, mais cela peut être préoccupant que de n'avoir que des « gratuits » qui forment, demain, notre opinion, gratuits qui sont largement subventionnés par des publicités. Donc, nous allons faire tout ce qu'on peut, M. Torriani, et mon petit coup de cœur ce serait de dire à chacune, chacun dans cette salle et ailleurs, de soutenir la presse, de s'abonner à un journal, parce que c'est quand même le meilleur moyen, aussi, de leur donner des ressources pour avoir un journaliste qui intervienne et pour avoir l'occasion d'imprimer des journaux. Mais nous ferons tout ce que vous avez dit par rapport au contact avec Tamedia, par rapport aussi à la volonté des autres Municipalités de défendre ceci. Vous savez que le Grand Conseil a aussi été interpellé par les PCL, puisque le débat se fait aussi de savoir si on continuera ou pas d'imprimer la Feuille des Avis Officiels sur papier. Et on a, sur Renens qui est le district des hautes écoles, mais aussi le district des imprimeurs, on a une tradition d'impression absolument exceptionnelle sur ce district. Les PCL se débattent pour convaincre le Canton de continuer à produire une Feuille des Avis Officiels que l'on peut lire sur papier dans un bistro avec un verre d'eau et je ne sais pas si leur combat sera gagné, c'est un débat qui est maintenant dans les mains du Grand Conseil. Mais nous, pour cet élément-là, Tamedia, on va tenter de faire tout ce que l'on peut à notre niveau, parce que nous croyons, effectivement, que c'est essentiel d'avoir un cerveau qui bouge, des informations multiples pour pouvoir se forger une vraie opinion. C'est aussi un sacré ferment de citoyenneté que d'avoir des presses libres qui forment nos opinions.

Par rapport à la venue de M. Romain Roy de l'informatique, M. Guedes, c'est vrai qu'on est dans un monde extrêmement contraint en termes de protection des données. Je sais qu'aujourd'hui on a quelques personnes de l'Assemblée qui n'arrivent pas, parce qu'ils ont eux-mêmes une protection forte des données dans leur entreprises, qui n'arrivent pas à entrer dans la Ville de Renens. La Ville de Renens ne procède pas forcément très différemment des sociétés telles que la BCV, je ne vais pas citer d'autres entreprises qui sont présentes dans la salle, mais quand ces personnes viennent nous voir à l'informatique, on voit que leurs propres entreprises leur interdit de communiquer hors d'un certain cercle et nous c'est pareil. Je vais voir si c'est pertinent de faire venir M. Roy ici, je pense qu'au niveau technique, cela serait bien qu'il vienne, mais je n'aimerais pas l'exposer à la vindicte de 80 personnes mécontentes ; parce que cette décision de procéder à ces modifications vient bien de la Municipalité, nous avons été informés du modèle, on l'a soutenu. Il faut que je voie comment on peut procéder pour que, à la fois, vous ayez des réponses techniques, mais que ce technicien ne soit pas mis au pilori parce qu'il y a encore quelques défauts sur le système. Je vais voir comment je peux répondre à cette question-là. J'ai souvenir aussi qu'il y a quelques semaines, il y avait ici 4 à 6 de nos collaborateurs de l'informatique qui ont permis à un grand nombre d'entre vous de mieux vous connecter au

système et je me demande quel sera le meilleur moyen pour répondre à votre intervention, je vais y réfléchir.

- **M. le Président**

Je me permets juste de compléter, M. Guedes, avant de vous donner la parole : c'est aussi une problématique que l'on a rencontrée au Bureau, on a vu que certains d'entre vous ne se connectent pas, n'ont pas fait leur authentification. Certains sont revenus à des versions papier, donc on peut estimer qu'ils ne se connecteront pas à leur e-mail. Pour ceux qui ne veulent pas d'installation sur leur smartphone de la double authentification, il y a la possibilité d'obtenir des clés FIDO, aussi à l'informatique. Je rejoins M. le Syndic, je pense qu'on pourrait vous donner les informations, les contrats Microsoft et tout ça, vous donner cette information parce qu'effectivement, le choix maintenant est fait et on va devoir travailler avec ça. On travaille dessus avec le Bureau, on va de tout façon revenir vers ceux qui ne sont pas connectés, comprendre pourquoi et qu'on puisse, à terme, utiliser cette messagerie de façon correcte.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Merci pour ces clarifications. Ne dévions pas du sujet, la possibilité pour certaines personnes ou les difficultés rencontrées pour se loguer, c'est une chose. Moi, ma question, ici, est beaucoup plus relevante, elle concerne l'utilisation de données personnelles par Microsoft, donc de données potentiellement, où aujourd'hui Microsoft sait que vous, M. le Président, moi, faisons partie d'un Conseil communal, voient défiler les informations. L'information n'est pas de savoir techniquement si on arrive à se loguer ou pas, si on a d'autres moyens, c'est quant à l'utilisation de données par une entité américaine dont on sait qu'ils n'ont aucun problème à les échanger avec des structures gouvernementales, et c'est là-dessus qu'il ne faudrait pas changer de sujet ou le dévier. Quant à l'utilisation des sticks, moi-même j'en ai parlé avec M. Roy, parce qu'il m'a proposé ça, et selon certaines versions d'ordinateurs, surtout Mac, cela ne marche pas, c'est lui-même qui me l'a confirmé. Le sujet de mon intervention est bien concernant l'utilisation de données personnelles, parce qu'en attendant, il y a des données concernant tous les membres de ce Conseil communal qui sont soumises et ça, c'est une décision prise par la Municipalité, donc, cela veut dire qu'elle accepte et qu'elle est consciente que des données de Conseil communaux soient transmises à Microsoft.

- **M. Richard Neal, PSR**

Toujours sur le sujet de l'informatique de la Commune, j'ai signalé il y a un mois justement quand il y avait les...

- **M. le Président**

Je vous coupe tout de suite, M. Neal, on n'est pas dans une interpellation ou un postulat ?

- **M. Richard Neal, PSR**

Non.

- **M. le Président**

Alors, je vous invite à revenir après, aux questions.

- **M. Richard Neal, PSR**

Je voulais profiter de cette question sur l'informatique.

- **M. le Président**

Mais là, c'est la discussion sur les postulats qui ont été déposés ce soir, venez seulement après, à la minute des questions.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Je voulais remercier le Syndic pour ses mots pour l'imprimerie de Bussigny. On sait très bien, vous savez tous que ce n'est pas notre Commune, notre Conseil communal, nos Conseillers qui vont faire plier Tamedia, vous le savez très bien. Mais, ce qui est important, moi j'étais lundi devant l'usine, car il y a eu une petite manifestation pour soutenir ceux qui risquent de perdre leur emploi et qui voient leur usine, leur entreprise fermer. Le fait qu'une Commune, un Conseil communal, deux Communes, peut-être d'autres Communes, les soutiennent, c'est très important pour eux. Je ne sais pas si un jour vous avez dû défendre votre emploi de façon collective, c'est très difficile, c'est très dur, c'est très inquiétant, c'est problématique pour toute le monde, ça fait peur ! Mais si autour de vous il y a du monde qui vous soutient, et c'est ce que j'ai senti ce lundi devant l'entreprise, s'ils sentent qu'il y a des gens autour c'est moins difficile de résister et de lutter. Donc, voilà pourquoi c'est important, notre soutien.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

J'aimerais rebondir sur l'interpellation déposée par le Groupe socialiste et le Groupe POP. Effectivement, c'est très important d'avoir un tissu social et je pense que ce n'est pas l'apanage d'un groupe plutôt qu'un autre, on se fait tous du souci pour ce qui se passe dans la région. Je me posais la question au demeurant par rapport à cette interpellation si, je n'ai pas besoin d'avoir la réponse aujourd'hui, si on pourrait intégrer dans son développement de réponse une information qu'on trouve dans un des rapports de préavis qu'on a eu aujourd'hui, qui est le taux d'arrêté d'imposition qui mentionne, qu'en fait, sur Renens, le 60% des revenus de l'impôt des personnes morales sont assurés uniquement 2% des entreprises. Je trouverais intéressant de se dire, ce chiffre personnellement me paraît très intéressant à intégrer dans la démarche sur notre Commune, en se disant que finalement 2% c'est extrêmement peu ; 2% cela représente combien d'entreprises par rapport à la totalité de ce qu'il y a et si s'en est par exemple que 3 ou 4, si l'une de celles-ci part, quelles sont les conséquences en direct pour nos habitants ?

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

Par rapport à l'interpellation de M. Torriani, récemment aussi dans la Commune de St-Prex Vetropack a été fermé et ils ont perdu du travail, il y a eu beaucoup de licenciements, la même chose. Une chose que je peux conseiller à ce personnel, à ces ouvriers, c'est de s'adresser aux syndicats, parfois les syndicats peuvent aussi trouver des pistes, des solutions comme des plans sociaux etc... C'est une chose que je peux proposer.

- **M. le Président**

Il y a encore des commentaires sur ces interpellations ? Ce n'est pas le cas. Je remercie les personnes qui ont déposé des postulats de bien vouloir nous faire parvenir leur développement signé au plus tard le lundi **28 octobre 2024 à 12h00** et je clos ce point.

18. Questions, propositions individuelles et divers

- **M. le Président**

J'invite Mme Plattner à poser sa question

- **Mme Laurence Plattner, Les Vert.e.s**

Deux citoyens ont approché un membre des Verts pour savoir si la Ville de Renens cherchait à renflouer ses caisses avec des amendes d'un nouveau genre : « la contredanse nocturne de masse ». On nous a rapporté qu'à mi-septembre les nombreux véhicules stationnés sur le parking de l'église catholique ont été verbalisés, une première fois à 2h15, puis une deuxième fois, à 3h00,

et ce, à deux jours d'intervalle. Un panneau particulier et placé à l'entrée du parking (photo ci-dessous) :



Aussi, je pose les questions suivantes à la Municipalité :

- Depuis quand ce régime de stationnement Max. 3 h 24h/24h 7j/7j est-il en vigueur au parking de l'église catholique ?
- Pourquoi cumuler un panneau permettant le stationnement temporaire et une interdiction permanente ?
- Des consignes spécifiques ont-elles été données aux patrouilles de nuits de PoOuest ? Si oui par qui et dans quel but ?
- Y'a-t-il d'autres panneaux du même type ailleurs sur le territoire renanais ?

D'avance je remercie la Municipalité pour ses réponses.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Ça m'interpelle, j'ignorais tout cela et je n'arrive pas à le comprendre moi-même, donc je vais interroger la police. On est créatifs, mais je ne savais pas qu'on avait ce niveau de créativité. Hors plaisanterie, j'interroge rapidement mes collègues... je suis à vélo tout le temps, je ne suis pas sensible à ces panneaux, peut-être que je les ai vus, mais je ne les ai pas autrement interprétés ou compris. Je reviens vers vous au prochain Conseil. Je peux avoir la photo ? parce que je ne pourrai pas l'expliquer sans photo.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

J'ai encore une question à la Municipalité : combien coûte l'absence de révision fiscale des immeubles de Renens ? Dans le canton, il n'y a pas eu de révision générale de l'estimation fiscale des immeubles depuis 1992. Le Tribunal fédéral récemment a déclaré irrecevable le recours de la Ville de Vevey contre le refus du Conseil d'Etat d'ordonner la révision fiscale générale des estimations de 1992. Le problème de fond n'a donc pas été traité. Pourtant, dans la réponse à l'interpellation Del Pero, en 1992, le Conseil d'Etat reconnaissait que suite à cette révision, l'assiette de l'impôt foncier communal avait passé de 59 milliards à 91 milliards, pour le Canton bien sûr, et la fortune imposable des contribuables détenteurs des immeubles affectés à leur logement a passé de 318 millions à 5 milliards 138 millions.

Ma question est la suivante : la Municipalité a-t-elle soutenu la démarche de la Ville de Vevey ? Et pourrait-elle estimer le coût de ce manque faute de révision fiscale pour notre Commune ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

La Ville de Vevey nous a informé de ceci au Comité de l'Union des Communes Vaudoises et ce dossier on l'a suivi et on était très intéressés par la réponse qui a été donnée et dont on a pris connaissance, mais en même temps que vous finalement, de la réponse qui est de dire non, ce n'est pas actuellement dans les volontés de le faire. Donc, maintenant on en est là et l'Union des Communes Vaudoises, notamment, se penche sur ce problème parce que, effectivement, comme vous le dites, les révisions ne se font que lorsqu'il y a des grandes transformations, éventuellement lors d'une vente et il y a plein de bâtiments qui ne sont finalement pas réestimés durant l'intervalle. L'idée c'était aussi de voir dans la réflexion qui était initiée au sein de l'UCV, c'est de dire : comment faire ceci, si ceci était accepté, comment le faire de manière nuancée et progressive afin que les personnes qui ont mis toutes leurs économies dans une petite maison ne soient pas tout à coup dans l'obligation de la vendre par une valorisation de leur maison qui serait tout à coup extrêmement élevée. C'est aussi un des points qui nous avait interrogé, mais je tenterai de répondre mieux à votre question lors d'un prochain Conseil.

- **M. le Président**

M. Neal, vous aviez une question tout à l'heure.

- **M. Richard Neal, PSR**

Excusez-moi pour ma précipitation avant, c'était directement sur le sujet de M. Guedes, c'est pour cela que j'avais pensé intervenir directement. Ma question est la suivante : il y a un mois, quand les informaticiens de la Ville sont venus, j'ai parlé directement avec M. Roy d'un problème de protection de données, mais en fait de la chose suivante : avec l'ancien système, avec les anciens e-mails, si j'oubliais mon mot de passe, il y avait une ligne marquée « j'ai oublié mon mot de passe » ça me faisait passer par différentes étapes assez faciles où je posais un nouveau mot de passe que je devais entrer deux fois et ensuite je devais sortir complètement du système et re rentrer dans le système : pas de souci, en 5 minutes, tout seul, j'avais fait un nouveau mot de passe. Depuis qu'il y a le système Microsoft j'ai oublié mon mot de passe, du coup j'ai cliqué sur la petite ligne Microsoft marquée « j'ai oublié mon mot de passe », il m'a demandé mon adresse mail et tout d'un coup j'ai eu une alerte : « l'administrateur avec qui vous êtes n'a pas validé cette option, donc vous ne pouvez pas le faire, contactez votre administrateur ». J'ai donc téléphoné au service informatique avec qui j'ai passé une heure et quart au téléphone pour pouvoir créer un mot de passe, mais même pas mon mot de passe, un mot de passe X généré par une personne du service informatique aléatoirement qui m'a dit : « je vous enverrai un lien pour ensuite pouvoir faire le vôtre » et cela fait trois semaines que je l'attends. Donc, un grand conseil : si vous avez un e-mail @renens.ch, notez bien soigneusement quelque part votre mot de passe, parce qu'essayer de le changer, c'est la galère. On a perdu du temps, on a perdu de l'énergie humaine. Je propose soit que l'on achète le droit supplémentaire à Microsoft de changer nous-mêmes nos mots de passe ou je ne vois pas comment faire autrement.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

M. Neal, je vais vérifier ça, je ne suis pas en capacité de vous répondre parce que j'ai une telle mémoire que je ne l'oublie pas, mais je vais me renseigner quand même, cela me paraît surprenant une heure et quart, trois semaines c'est long pour un mot de passe, je vérifie.

- **M. Jeton Hoxha, PSR**

J'avais posé une question lors du précédent Conseil communal concernant la réduction pour les familles qui sont au bénéfice des PC Familles. Je constate que je n'ai pas de réponse ce soir, est-ce que la Municipalité pourrait prendre position sur ma question ?

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Excusez-moi, vous pouvez répéter la question ?

- **M. Jeton Hoxha, PSR**

Lors du précédent Conseil communal, j'avais posé la question : pourquoi les familles au bénéfice des PC Familles ne bénéficiaient pas de rabais à l'entrée de la Vaudoise Aréna ? comme c'est le cas par exemple pour les personnes qui sont à l'AVS, qui sont à l'AI.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Comme je vous l'avais dit, c'est une décision du Conseil d'administration qui a défini quels sont les gens qui pouvaient accéder à des prix réduits comme les étudiants et les personnes au RI, les PC n'en font pas partie.

- **M. Jeton Hoxha, PSR**

Merci, ça j'ai bien compris, mais moi j'interpelle la Municipalité : est-ce qu'elle peut faire quelque chose à ce niveau, parce que je suis bien conscient que ce n'est pas considéré comme une assurance sociale au même titre que l'AVS et l'AI, mais tout à l'heure Mme la Municipale Karine Clerc a mentionné un chiffre de 2'301 personnes au bénéfice des PC Familles dans la région, je voulais savoir ce qu'on donne comme réponse à ces personnes ce soir. Est-ce qu'on leur dit que la Municipalité ne peut rien faire parce qu'elle considère que ce n'est pas une assurance sociale ou que peut faire Renens à ce niveau pour ces familles-là.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Je peux vous dire que je peux amener votre question au Conseil d'administration et avoir un retour du Conseil d'administration, c'est à ce niveau-là que ça se décide, ce n'est pas au niveau de la Municipalité. J'amène votre question au Conseil d'administration et ils verront s'ils veulent entrer en matière ou pas. Vous aurez une réponse plus tard.

- **M. Jeton Hoxha, PSR**

Donc, au Conseil d'administration, ce n'est pas de la compétence de la Municipalité ?

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Non, aucunement. C'est un Conseil d'administration qui est composé d'un ensemble de Communes, les trois Communes actionnaires et on est dix représentants au Conseil d'administration et c'est lui qui décide des prix et des allocations qui vont avec, ce n'est pas une dérogation municipale.

- **M. Jeton Hoxha, PSR**

Et est-ce que la Commune de Renens, en l'occurrence, la Municipalité peut intervenir auprès du Conseil d'administration ?

- **M. Oumar Niang, Municipal**

C'est ce que je viens de dire : je vais amener le sujet. Ce n'est pas dit que vous ayez une réponse positive, mais j'amènerai ce point lors du prochain Conseil d'administration.

- **M. Jeton Hoxha, PSR**

Merci M. le Municipal, comme ça les familles sont entendues, parce que cette question leur tenait à cœur et il n'y avait pas de réponse.

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

On a un petit complément, parce qu'il y a une erreur dans ce que vous avez dit : tout à l'heure j'ai parlé des prestations complémentaires qui font partie du 1^{er} pilier de notre système de protection sociale et les prestations complémentaires sont fédérales et c'est 2'900 personnes qui touchent des prestations complémentaires dans l'Ouest lausannois, ce ne sont pas des PC Familles, qui sont des prestations destinées aux familles qui ont des enfants jusqu'à l'âge de 16 ans et c'est

une assurance cantonale, du Canton de Vaud, qui a été créée il y a 10 ans pour venir en aide aux ménages qui ont des enfants. Je voulais juste que ce soit bien clair.

- **M. Jeton Hoxha, PSR**

Vous faites bien de le préciser et j'en profite pour vous poser une question : est-ce que la Municipalité peut nous indiquer le nombre de personnes à Renens qui sont au bénéfice des PC Familles cela serait très intéressant, pour le prochain Conseil communal.

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Je peux vous trouver ce chiffre très facilement et si vous êtes impatient de l'avoir, je vous conseille de lire le rapport d'activité de l'Arasol que vous trouvez sur le site de l'Arasol, mais dans l'intervalle je le ferai aussi et je vous amènerai ces chiffres pour la prochaine fois.

- **M. Roland Delapierre, UDC**

Je voudrais juste appuyer la question de la patinoire de la Vaudoise Arena. En fait Lausanne, Ville olympique n'a pas de patinoire, n'a pas de piscine olympiques, elle n'a rien du tout. Elle a un Lausanne Hockey Club qui profite des Communes de Prilly et Renens. Je suis allé il y a une vingtaine d'années à Neuchâtel, à la patinoire de Neuchâtel, les gens de Neuchâtel payaient un tarif, les gens de la région, les communes qui avaient participé à la construction de cette patinoire payaient un tarif un peu supérieur, les gens de l'extérieur payaient un tarif normal. Donc, moi j'estime, comme la piscine et la patinoire de Renens c'est quand même la population qui paie tout ça et on n'a aucun avantage, alors on m'a dit : « oui, pour la piscine si tu prends un abonnement pour toute la saison tu as un rabais ». Mais ce n'est pas normal, je m'excuse. Les gens ne paient pas les impôts une fois par année, ils paient tout le temps, tout le temps, tout le temps. Donc, je pense que les autorités devraient faire quelque chose au niveau de la patinoire et au niveau de la piscine.

- **M. Naim Smakiqi, PSR**

J'ai juste une question par rapport à l'ouverture d'une nouvelle crèche à Renens, Rue de Lausanne, elle s'appelle Kids & Co, c'est bien pour la Commune. J'ai regardé sur le site internet et c'est bien précisé que c'est une association à but non lucratif. Mais par contre, le prix pour un enfant c'est 3'150.00 francs soit 157.50 francs par jour. Ma question est toute simple : est-ce que le local où ils sont situés est subventionné par la Commune ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Effectivement, une crèche-garderie c'est un métier, c'est un savoir-faire, cela coûte cher. Les prix que vous annoncez sont un peu les prix que les sociétés évoquent, que ce soit le Millenium c'est aussi 140.00-150.00 francs la journée, je regarde quelques regards dans la salle si je dis des bêtises, mais oui, c'est le prix effectif pour un enfant qu'on amènerait le matin en crèche-garderie vers 6h00 et qu'on reprendrait vers 17h00-18h00, c'est à peu près ce prix-là. Avant de continuer, j'aimerais juste dire que si c'est ce prix-là, c'est parce que ce sont des femmes qui, souvent, font le job, si c'étaient des messieurs, on serait à un prix encore supérieur. Ce qui fait la différence, je continue, c'est de dire que oui, un enfant en crèche-garderie, c'est un métier, un savoir-faire, qu'il y a des normes très précises, de combien d'enfants je peux m'occuper quand ils sont petits, ensuite un peu plus grands, ce sont les trotteurs, les bébés etc... Et il y a les frais de location, les matériaux et tout et on est à ce tarif-là. Ce que fait la Ville, par exemple, c'est que dans nos structures internes on subventionne une grande part du prix de la journée, ce qui rend la structure accessible aux familles et qui nous fait dire qu'à Renens, si on a aussi peu de places communales, c'est que chaque place, puisqu'on les offre à des gens qui ont des revenus faibles, nous coûte aussi à nous, la part de l'employeur est très élevée, la part de propriétaire. Les crèches-garderies publiques qui sont parfois à des buts non lucratifs arrivent à ces tarifs-là. J'ai regardé encore récemment ce que coûtait une crèche-garderie au Millenium, parce qu'il y a quelques places au Millenium, il y en a quelques-unes dans cette structure-là, ce ne sont pas des tarifs qui sont si

différents que ça, sauf qu'à Renens, dans notre structure, on subventionne une grande partie du coût réel de la structure. Mais j'insiste, encore une fois, si c'étaient des hommes reconnus comme dans d'autres professions, cela nous coûterait encore plus cher. Parce que ce sont des professions aussi en souffrance en termes de reconnaissance salariale et professionnelle. Mais oui, c'est le prix, c'est le prix que coûte une structure comme ça et cela ne me paraissait pas non plus excessif. Et pour votre réponse, c'est le bâtiment dans lequel l'école de cirque prendra place, c'est le bâtiment que vous avez validé qui se trouve sur le territoire des Ateliers de la Ville de Renens et c'est une structure privée. Ils vont occuper un des étages de ce bâtiment, comme ça, cela permet à des gens d'avoir une alternative parce que quelqu'un qui est à Renens, qui a un salaire élevé, il n'est pas loin de ces tarifs-là au final, il s'approche de ça. Voilà ma réponse.

- **M. Vincent Keller, Fourmi rouge**

Je m'excuse de passer du coq à l'âne, M. le président, mais c'est suite à une intervention de M. Neal que je voulais prendre la parole, sa question de trop : une heure et demie au téléphone et après 3 semaines d'attente. Et, suite à l'intervention de M. Guedes s'agissant de cette dépendance absolument majeure de la Ville de Renens aux GAFAM et aussi à l'intervention de M. le syndic qui disait : « c'est une décision de la Municipalité, on l'assume ». Je pense que c'est bien aussi de dire que par rapport à la question de M. Guedes qu'il n'est pas question ici, et je suis d'accord avec vous M. le Syndic, de porter M. Roy à la vindicte populaire, pas du tout ! Je déclare mes intérêts : je fais partie de celles et ceux qui, d'ailleurs ça fait plaisir, cela 15 ans, plus de 20 ans je pense qu'on peut retrouver les PV de séance du Conseil communal où j'essaie de me battre pour amener un peu d'Open Source dans cette Commune, essayer aussi de « dégoogliser » cette Commune, « dégoogliser » cela veut dire aussi « démicrosoftiser » enfin, enlever cette dépendance aux GAFAM dans cette Commune et je vois que la Municipalité assume d'aller dans le sens contraire et donc M. Guedes, vous avez raison de poser cette question. Deuxième chose que je voulais dire, je déclare mes intérêts : je connais un tout petit peu l'informatique, pas grand-chose, mais je sais me loguer à Microsoft, je crois. Je déclare mes intérêts : je suis aussi responsable informatique d'un gymnase vaudois dans lequel j'ai, et c'est pour vous M. Neal, un certain nombre d'élèves auxquels je dois aussi apprendre à utiliser le système Microsoft avec la double authentification, avec des mots de passe qu'on pourrait utiliser dans une centrale nucléaire. Alors c'est très intéressant en termes de pédagogie, on peut leur expliquer, voilà... vous savez ce que ça veut dire un mot de passe compliqué qui permet de etc.... L'école a recommencé il y a deux mois et j'ai toujours des élèves : « Monsieur j'ai perdu mon mot de passe ». Donc, deux mois, trois semaines, M. Neal, vous avez le temps. Je déclare mes intérêts : je fais aussi partie de celles et ceux qui ont refusé de faire cette double authentification, je ne la ferai pas. Je ne la ferai pas, je veux avoir un système ouvert, je veux un système qui est « dégooglisé » et ce n'est pas comme si, dans ce canton, et je ne suis pas en train de faire de la cogestion, ce n'est pas comme si dans ce canton, il y avait justement une entreprise qui existe, qui est vaudoise et qui propose des services locaux avec les données qui sont conservées dans ce canton, je suis aussi Député au Grand Conseil, je soutiens les entreprises vaudoises à fond, et qui nous permettrait de justement s'éloigner de ce « Satan » que sont les GAFAM. Je pense que l'intervention de M. Guedes devrait plutôt aller dans cette direction, se faire poser des questions à la Municipalité s'agissant de ces GAFAM, s'agissant de ces pieds et poings liés qu'on est entrain d'avoir et peut-être plutôt diriger le service informatique, qu'il ne faut pas du tout porter à la vindicte populaire, mais au contraire aider à justement aller dans une direction qui est beaucoup plus durable, ce qui devrait faire plaisir à nos amis Vert.e.s, beaucoup plus juste par rapport à la protection des données et juste par rapport au futur des données protégées qui ne sont pas données aux américains, ou aux chinois, on peut aussi faire la même chose avec Tik-Tok, mais ça c'est un autre débat. Voilà ce que je voulais rajouter par rapport à l'intervention de M. Neal qui m'a vraiment fait du plaisir, je ne suis plus le dernier à ne parler que de ça maintenant, on est plusieurs dans ce parlement et heureusement cela vient aussi de la droite, ce n'est pas qu'un truc de gauchiste.

- **M. le Président**

M. Niang souhaite répondre à M. Delapierre, deux interventions en arrière.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

M. Delapierre, ce que je voulais vous dire c'est qu'on a voulu que cette piscine soit populaire et cette piscine est ouverte de 7 heures du matin jusqu'à 22 heures. Les entrées individuelles c'est 8.00 francs l'adulte, 4.00 francs les enfants et 6.00 francs les personnes qui ont des réductions. C'est accessible pour tout le monde ; si vous voulez un abonnement général pour l'année c'est 360.00 francs, 1.00 franc par jour et c'est ouvert jusqu'à 22h00. Il faut gérer la piscine, le personnel, tout ça... je pense qu'on a réussi à faire que cette piscine soit populaire à ce niveau-là.

- **M. le Président**

Quelqu'un souhaite encore prendre la parole ?

Cela ne semble pas être le cas. Je vous rappelle que la prochaine séance du Conseil aura lieu le jeudi 7 novembre 2024 dans cette même salle, je prononce la clôture de la séance à 22h13 et souhaite à l'Assemblée un bon retour dans vos foyers.

Le président
Sylvain Richard

La secrétaire
Corrine Simon